

LES ARMÉES NATIONALES AFRICAINES DEPUIS LES INDÉPENDANCES

Essai de périodisation et de comparaison

PAR

PHILIPPE HUGON

DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'IRIS,
PROFESSEUR ÉMÉRITE PARIS-UEST NANTERRE LA DÉFENSE

ET

NAÏDA ESSIANE ANGO

DIPLÔMÉE DU MASTER 2 GÉOPOLITIQUE ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. SPÉCIALISTE SUR LES QUESTIONS D'ARMEMENT
ET DÉSARMEMENT DU CONTINENT AFRICAÏN

Avril 2018

LES NOTES DE L'IRIS



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
I/ L'ÉVOLUTION DES ARMÉES NATIONALES AFRICAINES : UNE CÉSURE DE LA GUERRE FROIDE ?.....	9
1.1. <i>Le rapport au territoire national.....</i>	11
1.1.1 Les indépendances : des conflits armés territorialisés	12
1.1.2 La période post Guerre froide : vers une déterritorialisation des conflits armés ?.....	13
L'atténuation de la violence des conflits armés	14
Les transformations des organisations armées	17
La nouvelle rupture liée au terrorisme et au djihadisme.....	17
1.2 <i>Le rapport à la sécurité intérieure et au champ politique.....</i>	20
1.2.1 Des armées au cœur du jeu politique lors des indépendances	20
1.2.2 Des armées moins visibles dans le contexte de démocratisation post Guerre froide.....	20
Des armées ajustées.....	21
L'érosion des coups d'État militaires	21
II/ LA COMPARAISON DES ARMÉES AFRICAINES. ESSAI DE TYPOLOGIE.....	23
2.1 <i>Des armées différenciées dans le champ économique, social et politique.....</i>	23
2.1.1 Les différenciations selon les financements et le lien avec les pouvoirs économiques.....	23
Financement des puissances militaires africaines.....	24
Financement des armées des États fragiles ou « faillis ».....	25
Contrôle des ressources par les militaires comme source de financement.....	26
2.1. 2 Les différenciations internes aux armées nationales selon le champ social....	27
2.1.3 La diversité du rôle des armées dans le champ politique.....	28
2. 2 <i>Les diverses configurations des armées africaines.....</i>	29
2.2.1 La faiblesse des armées nationales en matière de leadership.....	29
2.2.2 Les armées des puissances militaires versus les armées « faillies » ou fragiles	29
2.2.3 Les 6 types idéaux d'armées africaines.....	32
III/ RÔLE DES ARMÉES NATIONALES EN LIAISON AVEC LES ARMÉES « ÉTRANGÈRES NATIONALES, RÉGIONALES ET MULTILATÉRALES ».....	33
3.1 <i>Une géopolitique du continent africain entre subordination et coopération.....</i>	33
3.1.1 Une relation privilégiée avec l'Europe dans le renforcement des capacités	34
3.1.2 Un intérêt grandissant des États-Unis sur l'Afrique.....	36

3.1.3 La Russie à la reconquête de l'Afrique, après celle de la Chine.....	36
3.2 <i>Le rôle des armées africaines dans le maintien de la paix en Afrique.....</i>	<i>38</i>
3.2.1 Les opérations de maintien de la paix en Afrique	38
3.2.2 Les instruments opérationnels de l'Union africaine dans la recherche de paix et sécurité.....	40
3.2.3 Des intérêts multiples : la participation des armées africaines dans les OMP. 41	
La recherche d'une influence régionale	41
Le renforcement des capacités internes et le paiement des salaires (effectifs)	42
3.3 <i>Le commerce des armes au cœur des enjeux économiques et géopolitiques</i>	<i>44</i>
3.3.1 Les transferts légaux d'armes en Afrique	44
Les principaux exportateurs d'armes en Afrique : un marché dominé par les puissances mondiales.....	45
Des dépenses militaires fragilisées par les cours du pétrole	46
Au-delà des importations d'armes, des États producteurs, exportateurs, et de transit.....	47
3.3.2 Des armées différenciées selon le champ technologique.....	48
Vers une modernisation des équipements terrestres des armées africaines.....	48
Des forces aériennes de plus en plus équipées en matière en drones	51
La recherche d'un leadership régional de la marine algérienne	52
BIBLIOGRAPHIE	57

« Silent enim leges inter arma, Cedant arma togae »
[« Lorsque les armes parlent même les lois se taisent, que les armes cèdent
(le pas) à la toge »]
Cicéron

« Sans formation politique, un militaire n'est qu'un criminel en puissance »
Thomas Sankara, Assemblée des Nations unies, 1984

RÉSUMÉ

Les armées africaines, héritées du modèle colonial ou qui se sont définies en interaction avec ce modèle, s'éloignent, sauf exception, de l'idéal type wébérien des « armées républicaines » financées sur des subsides de l'État, d'une part, et de l'opposition entre sécurité intérieure et défense extérieure de l'intégrité territoriale délimitée par des frontières nationales, d'autre part. Leurs avatars (au sens de métamorphoses) sont liés aux dynamiques locales et nationales et aux évolutions géopolitiques internationales. Cet article propose une périodisation de l'évolution des appareils militaires en Afrique après les indépendances avec les césures que constituent notamment la fin de la Guerre froide puis l'extension de nouveaux conflits armés dans un contexte de relative déterritorialisation et de terrorisme. Il compare ensuite les diverses configurations des armées africaines puis présente leur dimension régionale.

Mots clés : armées populistes, populaires, conflits asymétriques, guerre froide, terrorisme, violence

ABSTRACT

African armies inherited from the colonial model or which are defined in interaction with this model, moving away, with exceptions, the Weberian ideal type of "republican armies" financed from state subsidies, of one hand, and the opposition between internal security and external defence of the territorial integrity bounded by national borders, on the other. Their avatars (in the sense of metamorphosis) are linked to local dynamics, national and international geopolitical. This article proposes a periodization of the evolution of military aircraft in Africa after independence with hyphenation that constitutes the end of the Cold War and the expansion of new conflicts especially related to terrorism. It then compares the various configurations of African armies.

Keywords: armies, asymmetric conflict, cold war, terrorism, violence

NOTES DES AUTEURS :

Les deux premières parties sont rédigées par Philippe Hugon et la dernière par Naïda Essiane Ango. Cet article s'est heurté à trois principales difficultés : la première concerne le projet englobant, visant à comparer des armées très diverses (l'Afrique compte aujourd'hui 54 États). La deuxième renvoie à la faiblesse des informations accessibles souvent liées à des secrets d'État ou à des structures parallèles ; les acteurs sur le devant de la scène diffèrent de ceux qui, en coulisses, sont souvent déterminants. Enfin, troisième difficulté, la rhétorique oscille entre des récits hagiographiques (fierté, unité nationale), un discours critique anti-militariste privilégiant les rapports de violence (crainte de l'arbitraire, de la coercition), et une approche particulariste ; un ensemble de stratégies discursives qui font écran à la compréhension du rôle des armées nationales en Afrique.

INTRODUCTION

Les armées sont des organisations composées d'acteurs (les militaires) intervenant au sein d'institutions dans des contextes socio-historiques et sur des territoires caractérisés par des tensions, des violences et des conflits armés. Les nombreux travaux sur les armées africaines divisent les chercheurs et les disciplines (cf. Abrahamsen 2013, Augé, Gnanguignon 2015, IRSEM 2016). Sur le plan historique, y a-t-il continuité ou rupture entre les périodes pré-coloniales, coloniales et post-coloniales ? Lors des indépendances, les armées ont-elles été actives ou passives dans la construction des jeunes États ? Les rapports que les armées entretiennent avec le pouvoir politique doivent-ils être analysés en termes d'acteurs, d'organisations ou d'institutions ? Les déterminants des transformations des armées sont-ils endogènes et ancrés dans des trajectoires nationales, ou sont-ils externes et principalement liés aux jeux de puissances extérieures et au contexte international ? Quel rôle joue la conflictualité armée dans la formation et la structuration des armées ? Peut-on parler d'une prétoriarisation de l'État ?

Les études de cas nationales sont-elles les plus pertinentes, ou faut-il établir des typologies qui gagnent en généralité ce qu'elles perdent en précision descriptive ou analytique ? Quelles sont la discipline ou l'école de pensée les plus à même de répondre à ces questions ? Faut-il privilégier les acteurs (les militaires et les hommes en uniforme), les institutions (liens avec l'État, le pouvoir politique), ou les contextes spécifiques africains ? Bien entendu, les réponses sont plurielles, mais on peut, au-delà des particularismes, élaborer des catégories plus générales en se référant à la tradition webérienne et à sa critique.

Tradition wébérienne des organisations / armées

Une certaine tradition académique, à vocation universaliste et dispensée notamment dans les écoles militaires s'est longtemps référée à un monde à la Clausewitz, fondée sur la distinction de la guerre et de la paix, et du militaire et du politique. Elle distingue, au sein des fonctions régaliennes de l'État, la sécurité intérieure (police), et la défense du territoire (forces armées). Selon Max Weber, l'État délègue aux forces armées le contrôle de la violence interne et externe au territoire¹.

L'idéal type wébérien des armées renvoie, alors, à des organisations caractérisées par des missions et des objectifs (défense de l'indépendance et de l'intégrité du territoire), par des règles et des principes (neutralité, hiérarchie, obéissance, esprit de corps), reposant sur des valeurs ou un éthos militaire (dévouement, honneur, sacrifice), et des rites (uniformes, commémoration, musique). Les armées sont l'expression de la force au nom du droit pour assurer la sécurité. Subordonnées, en principe, au politique et à un État de droit, leur fonction première est la défense de l'intégrité territoriale et la sécurisation au sein des frontières nationales des biens et des personnes. Ces organisations sont composées d'acteurs, hommes en uniformes rémunérés par des soldes et appartenant à divers corps (de terre, d'air et de mer, gendarmerie). Ces analyses mettent l'accent sur les organisations, les équipements, le commandement, le financement des armées, et le niveau technologique des armements.

Ce référent wébérien renvoie au modèle idéal occidental de démocratie et de marché, ou de sociétés à ordre social d'accès ouvert (North et al, 2010)². Elles sont définies par un découplage de l'économie du politique, du pouvoir militaire, du pouvoir politique, et par des systèmes de croyances privilégiant l'égalité, la solidarité et l'universalité. Le marché, la compétition politique, et la sécurité des biens et des personnes ordonnent les relations sociales.

Les logiques sont celles de l'accumulation et de la destruction créatrice par les innovations des entrepreneurs économiques se substituant aux logiques de rentes. Les armées et les forces de l'ordre, subordonnées au pouvoir politique, ont pour mission d'assurer la sécurité intérieure et extérieure.

¹ L'analyse économique et politique des armées nationales trouve ses fondements aussi bien chez Machiavel (*L'art de la guerre*) critiquant les mercenaires et les armées privées, que chez Adam Smith prônant une division du travail entre civils et militaires.

² North et al, (2010) distingue les idéaux types d'« ordres d'accès ouvert » (libéral, démocratique) où l'État a le monopole du contrôle de l'armée et les « États naturels » ou « ordres d'accès limités » caractérisés par des relations personnalisées et des coalitions entre élites, notamment militaires, pour empêcher la violence. Trois degrés peuvent être différenciés : les États fragiles, primaires, matures. Cette analyse peut être complétée par une prise en compte des bases populaires des armées

et de leur rôle comme institution fondant la légitimité des nations et des États. Elle suppose d'étudier leurs liens avec les milices ou branches armées des forces politiques participant d'une informalisation et d'un fractionnement de la société selon des règles non officielles.

Dans cette représentation, il s'agit de relier les acteurs (militaires), qui agissent et sont agis, les organisations / armées (acteurs liés entre eux par des hiérarchies et visant à atteindre des buts communs), les institutions (ensemble de règles de valeurs et de normes qui s'imposent aux acteurs et organisations), et les pouvoirs étatiques assumant leurs fonctions régaliennes et exprimant la puissance militaire sur un territoire national.

Versus spécificités des contextes, des institutions, des territoires et des acteurs africains

La première critique de l'approche wébérienne concerne les spécificités des contextes socio-historiques africains. Les analyses critiques visent à déconstruire les approches africaines. La tradition marxiste voit dans les armées le symptôme des violences d'un État non légitime, l'armée et la police apparaissant comme des « appareils répressifs d'État » (Althusser).

Les travaux des dépendantistes privilégient les asymétries internationales héritées de la colonisation, la mise sous tutelle normative précédentes pour prendre en compte la diversité des formes de violence, leur ancrage historique, et utiliser des catégories analytiques qui intègrent la spécificité des contextes des armées postcoloniales à l'égard de leur ancienne métropole, ou les héritages des guerres antisubversives coloniales, positionnement à considérer en interaction avec l'ancien colon (Granvaud, 2004). Les historiens africanistes rappellent la faible pertinence en Afrique de la distinction entre sécurité intérieure et défense extérieure, voire entre guerre et paix, armées et milices ; ils analysent comment l'imaginaire des récits historiques est mobilisé par les acteurs contemporains à des fins plus ou moins utilitaristes.

La seconde critique concerne les spécificités des institutions africaines et le contrôle de la violence (North et al, 2010). Dans les sociétés africaines aux pouvoirs personnalisés de rentes, d'accès limités, les coalitions d'élite prélèvent des rentes en assurant la stabilité selon un contrat de maîtrise de la violence. Les accès individuels aux ressources sont octroyés par les élites gouvernementales ; la stabilité provient de la capacité des pouvoirs personnalisés ou des élites coalisées à contrôler les rentes et à les redistribuer. Plusieurs caractéristiques lient économies de rentes et régimes politiques rentiers. L'absence d'innovation, les relations personnalisées, les allégeances, le pouvoir corruptif des rentiers, des systèmes de croyances ne dissociant pas le religieux et du temporel, sont des traits dominants. Les « États naturels » utilisent le système politique pour réguler la compétition économique entre groupes élitistes et créer des rentes, lesquelles, à leur tour ordonnent les relations sociales, brident la violence, et établissent une coopération sociale. Les États fragiles, les plus instables et les plus personnalisés sont caractérisés par la violence interne et externe peu contrôlée, et par une incertitude généralisée par des organisations dominées par des réseaux clientélistes dirigés par des clans et des seigneurs de la guerre. Les armées se différencient dans ce cas difficilement

des milices. Les États naturels matures sont, au contraire, caractérisés par une large gamme d'organisations élémentaires échappant au contrôle immédiat de l'État, et par une différenciation entre le pouvoir politique et le pouvoir militaire.

La troisième critique renvoie au référent géographique du territoire national. Les frontières africaines ne sont pas artificielles et sont, comme toutes les frontières, des cicatrices de la violence de l'histoire. Mais elles résultent de violences perçues ou réelles hétéronomes, et sont transgressées. Les distinctions entre sécurité intérieure et défense extérieure ont, dès lors, peu de pertinence. Pour de nombreux chercheurs africanistes, la question de la territorialisation des armées est centrale : les armées africaines ont peu d'ennemis extérieurs. Elles se déploient, à travers, en deçà, et au-delà de frontières poreuses et perçues comme peu légitimes, par nombre d'acteurs politiques, scientifiques, ou issus de la société civile³.

D'autres critiques se focalisent sur les acteurs. Certains politistes montrent comment les armées, souvent contaminées par la corruption et éloignées du corps social, sont partisans, ethnicisées et divisées (Augé, Klaousen, 2010). En effet, de nombreux militaires « ponctionnaires » se servent davantage de l'armée et de l'État, plus qu'ils ne les servent comme fonctionnaires. Dans certains cas, les militaires sont des acteurs de la violence commettant des exactions à l'endroit des populations, directement ou indirectement, par la voie de milices supplétives⁴. Les analyses locales et contextualisées, notamment par le biais d'enquêtes menées auprès des acteurs, privilégient l'analyse des permanences et des rémanences historiques au détriment des ruptures. Cette méthode vise ainsi à « désinstitutionnaliser » les armées. Elles mettent en avant la diffusion du pouvoir militaire, la militarisation de la société et la « civilianisation de l'armée » (Corte-Real Pinto, 2009)⁵. Elles analysent le métier des armes et des « corps habillés », à l'aune des histoires nationales (Debos, 2013 ; Glosman, 2012) et rendent compte des représentations qu'elles secrètent, de leur place dans la hiérarchie et de leurs logiques d'actions, notamment au travers de la défense d'intérêts corporatistes au détriment de l'intérêt général.

Si ces deux éclairages wébériens et critiques sont intéressants, ils ne sont pas qualitativement exclusifs l'un de l'autre, une des raisons pour lesquelles une dialectique locale / globale des enjeux liés aux armées africaines contemporaines semble ici pertinente. Certaines armées nationales ou multilatérales se réfèrent au modèle

³ Lors du coup d'État de 1981 en Gambie, l'armée sénégalaise est intervenue par suite d'un appel formulé par le président Jawara. Le stationnement des troupes jusqu'en 1989 a attisé un nationalisme gambien anti-sénégalais incarné par la présence militaire.

⁴ Les géographes mettent en relief le rôle du territoire ayant par exemple conduit aux méharis et aux goumiers au Sahara, territoire immense occupé par des populations nomades ou aux tirailleurs dans les régions sédentaires.

⁵ Les armées aujourd'hui les plus structurées ont une longue tradition étatique. L'Histoire ne repasse pas les plats, mais compte au niveau des représentations et de la rhétorique. Des similitudes existent entre Usman dan Fodio (1803), et le califat de Sokoto et du Bornou conquis par l'armée britannique en 1903 et le ploiement des milices djihadistes se référant à ces califats (Courtin, Perouse de Montclos 2016).

wébérien, alors que d'autres en sont plus ou moins éloignées. Plusieurs niveaux d'analyse spatiale, allant du local au mondial en passant par le national, semblent encore nécessaires. Bien entendu, les phénomènes observables (concret pauvre, selon Marx) renvoient à des relations ambivalentes, hybrides, réversibles et fluides entre les pouvoirs militaires, politiques et économiques, et les situations de guerre ou de paix. Les dynamiques des armées africaines sont, comme celles des autres organisations et institutions africaines, le fruit d'interaction entre des dynamiques exogènes et endogènes. Elles sont faites d'héritages et de ruptures intérieures ou extérieures et conduisent à des hybridations repérables à diverses échelles territoriales (Hugon, 2016).

Les armées issues de « sociétés d'accès ouvert » interviennent de plus en plus dans les « sociétés d'accès fermé ». Elles se réfèrent à un idéal en termes d'ordre républicain, de lien entre sécurité et développement, alors que les ordres sociaux sont hiérarchisés.

L'analyse des armées africaines suppose, ainsi, en premier lieu, de considérer les legs historiques, les avatars, et les ruptures liées aux formes de violences permettant une périodisation ; elle vise, ensuite, à élaborer des idéals types supports de comparaison entre les armées nationales, puis traite de leur rôle en liaison avec les armées « étrangères » bilatérales, régionales et multilatérales.

I/ L'ÉVOLUTION DES ARMÉES NATIONALES AFRICAINES : UNE CÉSURE DE LA GUERRE FROIDE ?

La période des indépendances constitue le point de départ de cette analyse, considérant le transfert juridique des compétences des armées coloniales aux armées nationales de jeunes États confrontés à la convergence entre territoire et projet national. Une possible continuité entre les organisations militaires précoloniales n'est sans doute pas à exclure, mais dépasse de beaucoup le cadre de cet article⁶.

Au-delà de la diversité des trajectoires nationales, des héritages et des ruptures, trois grands facteurs structurants peuvent être privilégiés pour fonder une périodisation : les modalités diverses de l'indépendance, la nature spécifique des conflits armés et la césure de la fin de la Guerre froide.

À l'époque coloniale, la distinction entre les forces de sécurité intérieure et de défense

⁶ Durant la période précoloniale, les sociétés acéphales ou segmentaires se faisaient la guerre sans corps spécialisés pour renforcer leur identité interne ; les sociétés « étatiques visaient à contrôler ou à étendre leurs territoires pour accumuler de la richesse et de la puissance par des armées. Certaines étaient de tradition de groupes statutaires hiérarchisés (Éthiopie, Madagascar) ; d'autres ont été structurées par la guerre (Zagawas, Toubous au Tchad, Massai, Touaregs). Selon Pierre Clastres (2013), les sociétés primitives sont violentes : « leur être social est un être-pour-la-guerre ». L'indivision originelle des sociétés primitives est fondée sur l'indistinction du Nous et des autres.

extérieure du territoire et, par conséquent, entre police et armée avait une faible pertinence dans la mesure où il y avait un respect des frontières inter-impériales convenues entre les différentes puissances parties aux traités internationaux contractés pour la plupart à la fin du 19^e siècle. Près de soixante ans après les indépendances, et ce malgré quelques inflexions dans la durée, on observe que le système de sécurité de type holistique, vis-à-vis de crises globales et systémiques, tend à nouveau à estomper la séparation entre les armées et les autres forces de l'ordre, entre les armées nationales, régionales ou multilatérales, et entre la sécurité interne et la défense extérieure.

Dans le cadre de cet article, la fin de la Guerre froide sera considérée comme un moment fort de rupture. Bien entendu, les avatars se font progressivement, et la mondialisation et la multipolarisation internationale, ou l'islamisation de la radicalité, peuvent être considérées comme des moments de césure.

1.1. Le rapport au territoire national

Tableau 1 - Place des armées dans les conflits post-indépendances, pendant et après la Guerre froide

Conflits de la Guerre froide dissymétriques et territorialisés : décolonisation et Guerre froide	Conflits asymétriques et déterritorialisés post-Guerre froide : mondialisation, médiatisation, privatisation
Causalité des conflits armés	
Idéologiques : colonialisme, nationalisme, communisme ; tiers nomadisme ; non alignés ; guerres de sécession, d'indépendances, construction de l'État nation ; guerre antisubversive ; apartheid.	Enchevêtrement de facteurs ; islamisation de la radicalité ; revendication des droits ; non-contrôle des territoires ; économies maffieuses, contrôle des ressources, des rentes, des trafics et du terrorisme ; causes structurelles et socio-culturelles.
Armées	
Acteurs publics : armées populistes, populaires ou sous tutelle et appuis occidentaux ou soviétiques ; mouvements révolutionnaires ; soutien populaire ; allégeances au pouvoir politique ; conflits entre armées nationales ; luttes pour l'indépendance ou contre l'apartheid.	Forces d'interposition entre milices ; acteurs publics, privés (milices ethniques, mercenaires, sociétés privées de sécurité et communautaires, groupes criminels). Rôle de substitut des armées étrangères, régionales, multilatérales ; faible différenciation entre actions de police, de gendarmerie et d'armées ; hybridité de l'« ennemi ».
Territoires intérieurs et extérieurs	Territoires infra nationaux et transfrontaliers
Violence contrôlée sur des territoires : guerres interétatiques, de libération nationale ou de sécession, guerres civiles pour le contrôle de l'État.	Violence décentralisée par des réseaux en partie déterritorialisés, transnationaux et transfrontaliers ; diffusion de l'insécurité ; crises mondialisées (financement, recrutement, idéologies, technologies), emboîtements d'échelles locales, nationales, régionales et mondiales.
Technologie des armées	
Équipements asymétriques à faible niveau technologique.	Sophistication technologique, faiblesse tactique versus équipements « primitifs » et propagande, guerres asymétriques, médiatiques, psychologiques (peur et terreur).

N. B. Les guerres dissymétriques opposent des armées dotées de manière inégale de mêmes armes sur des territoires pour les défendre ou les recomposer. Les conflits asymétriques opposent des forces armées disposant d'armes différentes et s'affrontant dans des conflits largement déterritorialisés.

Les frontières africaines, cicatrices de la violence de l'histoire et souvent héritées de la colonisation, étaient généralement perçues comme arbitraires et hétéronomes. La distinction entre les forces de sécurité internes et de défense du territoire externe, et donc de police et d'armée, avait, de plus, une faible pertinence à l'époque coloniale. Près de 60 ans après les indépendances, le système de sécurité holistique tend à nouveau à estomper la séparation entre les armées et les autres forces d'ordre, entre les armées nationales, régionales ou multilatérales, et entre la sécurité interne et la défense extérieure.

1.1.1 Les indépendances : des conflits armés territorialisés

Lors des indépendances, et dans le cadre particulier de la Guerre froide, les armées africaines ont été largement appuyées, équipées, formées et financées par des puissances qui cherchaient à se faire la guerre sur des zones périphériques (cf. le soutien de l'URSS, et parfois de Cuba, aux mouvements armés des colonies portugaises, à l'Éthiopie, à la Somalie, à la Libye, etc.). Les conflits idéologiques entre le communisme et le capitalisme étaient au cœur des représentations des acteurs politiques et militaires. Les relations entre les militaires et les politiques renvoyaient à des régimes autoritaires dont les liens étaient contractés aux dépens de la démocratie.

Les armées ont mené dans le contexte de la Guerre froide des conflits, soit pour défendre l'intégrité des territoires hérités des indépendances (par la lutte armée ou non), soit pour les reconfigurer (guerres de sécession). Les armées africaines résultent, parfois, du legs précolonial et des conquêtes coloniales, voire dans certains cas des deux processus (cf. les luttes contre la France des armées royales malgaches, ou contre les Britanniques des armées de l'empire Ashanti). Elles ont hérité, le plus souvent, des armées coloniales avec la double indistinction, entre sécurité intérieure et défense extérieure, et par conséquent entre les forces armées et policières.

Il faut également intégrer l'hybridité des forces « indigènes », des forces régionales, comme les tirailleurs sénégalais et/ou des forces coloniales. Leur histoire a également été marquée par les deux guerres mondiales, ainsi que par les dettes de sang des pays européens à leur endroit (Leymarie, 2014)⁷. Dans la majorité des cas, l'indépendance a été négociée ou octroyée, même si elle a pu, parfois, être arrachée dans la violence (cas du Cameroun, de la Guinée ou de Madagascar).

Après les indépendances, quatre types d'armées pouvaient être recensées : les régulières étaient héritières des armées coloniales ; les armées de libération nationale se forgèrent dans la lutte contre le colonisateur, et leurs systèmes politiques se sont structurés autour de l'armée (Armée de libération nationale en Algérie et dans les colonies portugaises) ; les armées populistes, quant à elles, défendirent un projet souvent « progressiste » partant des acteurs du bas (Kadhafi en Libye, Rawlings au Ghana, Ratsimandrava à Madagascar, Sankara au Burkina Faso) ; enfin, les armées populaires, sous influence soviétique ou chinoise (Dahomey-Bénin, Congo-Brazzaville, Guinée-Bissau, Éthiopie, Madagascar sous Ratsiraka, Somalie), prirent le pouvoir au nom d'une idéologie communiste (Augé A. et Klaousen P., 2010 ; Bangoura D., 2007, Fontrier M., 2005).

⁷ Avec la loi cadre Defferre de 1956, les troupes coloniales sont devenues troupes d'outre-mer. L'Afrique a été pour la France, à la différence de la Grande-Bretagne, un point central de défense. Ces deux colonisateurs ont contribué à des transferts de pouvoir aux « corps habillés » et ont développé, suivis par les États-Unis, des Écoles de formation militaire.

On note également de fortes différences entre les « systèmes coloniaux », même s'il importe de relativiser la distinction entre l'administration directe française et l'*indirect rule* britannique. Les armées des pays francophones prirent la succession des armées coloniales qui avaient surtout rempli des missions d'ordre intérieur. Néanmoins, par la suite, la fonction régaliennne de la sécurité a majoritairement été assurée par la France via des accords de Défense ou de coopération militaire (signés au cours des années 1970), qui permettaient de réduire les dépenses militaires tout en protégeant les pouvoirs, contre les risques de coup d'État (notamment en Côte d'Ivoire), ou contre les mouvements d'oppositions⁸. Les luttes de libération nationale des colonies portugaises, appuyées notamment par Cuba, qui firent souvent le lit de guerres civiles, ont forgé des armées nationales d'un nouveau type. Les armées des ex-colonies britanniques ont hérité du modèle colonial de l'*indirect rule*, impliquant un retrait de l'armée britannique, sinon sur le plan de la formation des élites militaires (cf. le Ghana, le Kenya, le Nigeria). L'indépendance des colonies belges s'est réalisée dans la violence et sans préparation, avec de plus, l'absence de l'ex-colonisateur pour contribuer à la formation d'une armée nationale.

L'URSS, la Chine, Cuba, les États-Unis et l'Afrique du Sud se sont progressivement immiscés dans le jeu militaire (formation, encadrement, financement)⁹. Les armées africaines étaient, alors, liées à un camp occidental ou à un camp communiste ou répondaient à un objectif « tiers-mondiste » de non-alignés et de rhétorique socialiste (cas des armées malgaches sous Ratsiraka) (Rabenirainy, 2002, Lavrard-Meyer, 2015)¹⁰.

1.1.2 La période post Guerre froide : vers une déterritorialisation des conflits armés ?

La fin de la bipolarité, avec l'espoir illusoire de dividendes de la paix, a transformé les espaces conflictuels et redistribué le rôle des forces armées (J-P Maulny, 2015). La chute du mur de Berlin en 1989, de l'Empire soviétique en 1991, et l'abolition de l'apartheid (1991) qui en résulte largement ont conduit à un désengagement militaire de l'URSS et de ses alliés. Toutefois, le déclin de l'aide militaire avait commencé bien avant son

⁸ Selon l'ordonnance du 09/02/1959, les armées de la Communauté sont la fusion des armées métropolitaines et des armées d'outre-mer. L'africanisation des armées se réalise par les écoles militaires, les accords de coopération, d'assistance et d'aide technique, contrepartie voire condition de l'indépendance. Les armées nationales restaient largement formées et commandées par l'armée française.

⁹ Le système de guerre révolutionnaire ou antisubversive avait été mis en place avec l'appui de puissances étrangères, pour lutter, selon les cas, contre les communistes ou les forces réactionnaires, les terroristes, les opposants, ou les sécessionnistes appuyés par des pays voisins. Ce système combinait hiérarchies militaires parallèles, quadrillage administratif et militaire, milices ou escadrons de la mort, poids des services de renseignement et de la propagande. Les formations chinoises, soviétiques ou cubaines en Afrique étaient le pendant « marxiste ». Le centre de Fréjus formait les officiers aux coups d'État.

¹⁰ Didier Ratsiraka a réorganisé l'armée en quatre groupes, l'armée du développement, la gendarmerie nationale, les forces aéronavales, et l'armée d'intervention. Il a donné également un pouvoir économique à l'armée en créant l'OMNIS, l'OMIPRA ou la SECREN, répondant à la politique globale de la révolution socialiste. Il a également accru le budget militaire qui est passé de 1,7% du PNB en 1975 à 6% en 1981.

éclatement au début de la décennie 1980, considérant l'énormité des coûts de l'aide militaire à des alliés africains faibles et instables (Bach 1987)¹¹.

On observe une transformation progressive des conflits de leur territorialisation pour réussir le pari de l'intégration nationale, à leur déterritorialisation, observable par la constitution de réseaux transfrontaliers, voire mondialisés (A.D.N'Dimina – Mougala, 2009, Birgeron, Kozhmiakin, Kanet, 1996). En grossissant le trait, les armées, s'affrontant sur des champs de bataille et des théâtres d'opérations, se sont déterritorialisées dans un espace national indifférencié et transfrontalier. Les guerres menées par des États ou des armées non étatiques contre des États établis ont fait place à des *États de violence* (Gros 2006). L'ennemi asymétrique s'est disséminé. Les dividendes potentiels de la paix, la fin du conflit idéologique, la démocratisation ont créé un nouveau contexte. Bien entendu, cette rupture « exogène » s'insère dans des trajectoires endogènes d'Afriques contrastées, de conflits contextualisés se greffant sur des terreaux socio-politiques spécifiques. Les sociétés ont en partie leurs propres temporalités, et cette périodisation explicative des ruptures des armées n'est pas valable pour d'autres objets d'études.

L'atténuation de la violence des conflits armés

Les anciens conflits armés les plus violents ont disparu (guerres de sécession comme le Biafra ou le Katanga, guerres de libération nationale dans les colonies portugaises). Les nouvelles violences armées se sont différenciées par leur intensité, durée, échelle, mobilité, financement, et mobiles (guerres de rareté, de frontières, d'influence). La « milicianisation » de la guerre, la baisse des financements extérieurs, et la disparition d'enjeux stratégiques ont contribué à réduire le poids des armées nationales. Aux armées hiérarchisées se sont substitués des petits groupes doués d'une grande marge d'initiatives (factions armées, mafias, groupes paramilitaires, terroristes, etc.). Les conflits armés ont été caractérisés de manière croissante par des asymétries opérationnelles, technologiques, de volonté, de temporalité, d'organisation, et de prise de risques.

En revanche, les conflits armés ont résulté à la fois de la résurgence des référents identitaires ethno-régionaux ou religieux - instrumentalisés par les États ou témoignant de la fragilité des États -, ainsi que de la concurrence pour le contrôle des ressources naturelles et des trafics¹². Ces nouvelles configurations tendent à se rapprocher du modèle des armées coloniales anti subversives, où les actions militaires ne pouvaient être dissociées des actions sociales et où l'ordre interne primait. Les nouvelles échelles

¹¹ Les informations sur le financement des armées sont très incertaines et du domaine du secret d'État. L'auteur estime entre 35 et 45 milliards \$ par an durant la décennie 1980 le coût pour l'Empire soviétique, y compris les subventions aux États amis africains.

¹² « On est dans un rapport de peur qui est un rapport temporellement indéfini ; on n'est pas réellement dans la guerre », M. Foucault, 1976, p. 80.

spatiales concernées impliquent le déploiement d'actions transfrontalières, voire d'actions internationales conjointes. Les démarcations entre guerre et paix ont été de plus en plus transgressées, dans des « entre-deux », où violences légales et illégales s'entremêlent, et où les ennemis sont mi-bandits, mi-trafiquants, mi-terroristes. L'islamisation actuelle de la violence (Olivier Roy) ne fait qu'accentuer cette tendance.

Les principales caractéristiques actuelles des conflits armés

Les emboîtements d'échelles : les conflits armés ont tous des dimensions locales ; ils s'articulent au niveau national avec des pouvoirs peu légitimes et des États ne pouvant contrôler les territoires et assurer leurs fonctions régaliennes. Ils sont ancrés dans des territoires régionaux transfrontaliers liés au caractère arbitraire des frontières, à la sanctuarisation des opposants ou des réfugiés, et au jeu des puissances voisines. Ils s'insèrent, enfin, dans des réseaux mondialisés liés aux diasporas, à des circuits de trafics mondialisés, à des enjeux géopolitiques des grandes puissances occidentales ou émergentes, et à divers sponsors.

L' enchevêtrement et l' enchaînement de déterminants de la conflictualité : historiques (humiliations et tensions récurrentes, arbitraire des frontières cicatrices de la violence de l'histoire, irrédentisme avec une quête mystique du retour à la terre des origines, etc.), civilisationnels et culturels (identités meurtrières, islamisation de la radicalité ou radicalisation de l'islam), politiques (faible légitimité des pouvoirs et non-respect des droits et marginalisation des minorités, prévarication, etc.), économiques (financement nerf de la guerre, pratiques illicites justifiées en économie de guerre, vulnérabilité des populations, convoitises de ressources abondantes minières ou pétrolières, ou compétitions sur des ressources rares hydriques ou foncières, trappes à sous-développement avec enchaînement de vulnérabilités et de conflits, inégalités quant à l'accès aux ressources ou aux rentes issues de celles-ci, etc.), environnementaux (stress hydrique, désertification, dérèglement et réfugiés climatiques, catastrophes naturelles), géographiques (enclavement, pauvreté des sols ou rareté des ressources), démographiques (poids des jeunes sans perspectives, pressions démographiques en l'absence de changements de techniques, forte mobilité opposant autochtones et allogènes), sociaux (conflits de droits et de positions sociales non réductibles aux classifications raciales en termes de tribus ou d'ethnies), culturels et religieux (radicalisme et instrumentalisation du religieux et des marqueurs identitaires), militaires (faiblesse des forces de sécurité nationale, ethnicisation, prolétarianisation des troupes et corruption des gradés), géopolitiques avec enjeux de puissances et rôle des réseaux. On peut réduire la complexité des causes à une opposition entre des facteurs structurels (économiques, politiques et sociaux) et des facteurs socio-psychologiques et socio-culturels (liés aux représentations, aux référents identitaires, aux répertoires culturels) (Brachet, 2016). La pauvreté, l'inégalité, le chômage, la mauvaise gouvernance, etc., ne suffisent pas à expliquer les violences. Les frustrations, les remises

en cause des répertoires socio-culturels, les perceptions de traitements différenciés selon les appartenances ethno-régionales sont tout autant explicatives.

La pluralité d'acteurs publics et privés, ajoutée à des jeux d'alliances, rend très difficiles la nature et la nomination de l'ennemi (mercenaires, milices, trafiquants, jeunes désocialisés, enfants-soldats, armées en déshérence, etc.). Les armées africaines sont elles-mêmes, dans de nombreux pays, souvent davantage dans le champ économique, social et politique que dans le champ militaire. Les sociétés privées et les mercenaires sont de plus en plus présents avec une privatisation de la fonction régaliennne et les entreprises de services et de défense (ESSD) font florès. Les armées africaines, le plus souvent en déliquescence tant au niveau des équipements, de la logistique que de sa discipline sont remplacées par des forces armées régionales africaines généralement peu efficaces, des Casques bleus dont l'efficacité est limitée, et quelques armées nationales à défaut d'Europe puissance dans le champ du militaire.

Il importe évidemment de contextualiser les conflits tout en ayant une approche suffisamment générale. Il s'agit à la fois d'avoir une analyse historique en profondeur pour comprendre les origines des conflits, et d'adopter une analyse dynamique pour comprendre le caractère fluide, mobile, des forces ennemies, savoir comment des incendies se propagent à partir d'étincelles, et comment les conflits changent de nature ou peuvent resurgir. Il faut évidemment avoir une connaissance anthropologique, sociologique, géographique, économique et politique du terrain, et éviter d'essentialiser les catégories en parlant de guerres tribales, ethniques, religieuses, ou de conflits civilisationnels, ou en utilisant le langage normé internationalement en termes d'États fragiles, faillis, voyous. Les ethnies et les identités religieuses sont des construits évolutifs qui sont au cœur de représentations et d'instrumentalisations par les pouvoirs.

Plusieurs types de conflits armés peuvent être différenciés :

- **Les conflits asymétriques** avec affrontement de forces armées contre des groupements non étatiques : Sahel, Somalie, Afrique centrale. Les asymétries sont opérationnelles, technologiques, de volonté, de temporalité, d'organisation, de prise de risques. Ces conflits se caractérisent par une absence de fonctions régaliennes de l'État failli avec le plus souvent réseaux transnationaux et interventions de forces de l'ordre étrangères nationales, régionales ou multilatérales.

- **Les conflits interétatiques et frontaliers** sont liés aux rivalités économiques, aux nationalismes, aux humiliations, aux enjeux frontaliers du fait de ressources naturelles (Éthiopie/Érythrée, RDC/Rwanda, Soudan/Soudan du Sud).

- **Les conflits liés à des mouvements sécessionnistes** : Sahara occidental (malgré les effets de la réinsertion du Maroc au sein de l'UA), Cabinda, les îles éparses de l'Océan

indien, la Casamance en voie de règlement depuis le départ de Jammeh, l'Ogaden, l'Azawad au Mali, etc.

- **Les conflits émergents** : *civilisationnels* avec réactualisation des oppositions historiques, instrumentalisation du religieux, ex-califat islamique de la Mauritanie à la Somalie avec connexion des milices djihadistes, internationalisation des guerres ; les réfugiés du *climat*, les guerres *hydriques* (Éthiopie/Égypte).

Les transformations des organisations armées

Les organisations armées ont connu d'importantes transformations. Dans un premier temps, les armées « non alignées » ont disparu avec la chute du mur de Berlin. Les armées du bloc communiste et de l'Afrique du Sud se sont retirées du théâtre des opérations militaires et, durant vingt ans, les questions sécuritaires ont été moins prioritaires, tant pour les puissances occidentales que pour les États africains sortis passablement éreintés de deux décennies de plan d'ajustement structurel (PAS). Le nouveau contexte a remis en question, comme à l'époque coloniale, les distinctions entre armée, police, ou gendarmerie, tout en fragilisant les armées nationales. La pluralité d'acteurs avec jeux d'alliances et de mésalliances, a rendu ainsi très difficile la définition de la nature, tout comme la nomination du nouvel ennemi : mercenaires, milices, trafiquants, jeunes désocialisés, enfants-soldats, armées en déshérence, « soleb » où les soldats sont également rebelles (Marchal, 2002 ; Paul, 2005).

Les organisations armées ont été ainsi caractérisées par :

- a) la *fragmentation* des forces régulières en factions
- b) la *subordination* et l'*internationalisation*, le plus souvent sous la tutelle des armées étrangères ou multilatérales (formation, financement, équipement, organisations sous couvert de la *pax africana*)
- c) la concentration des moyens sur certains corps (gardes prétoriennes, forces spéciales)
- d) l'*ethnisation* d'armées nationales ; un cas illustratif est l'ethnisation de l'armée nationale ivoirienne (Fanci et gendarmerie) de 1999 à 2010. Certaines avancées, comme celles du Burundi après les accords d'Arusha de 2000, ont laissé croire à une parité au sein de l'armée burundaise entre Hutus et Tutsis, avant d'être remises en question en 2014.

Enfin, la diversification des partenaires et les confrontations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont conduit à de nouvelles influences extérieures dans la formation, la transformation, et les réformes du secteur de la sécurité (RSS).

La nouvelle rupture liée au terrorisme et au djihadisme

Plus récemment, l'islamisation de la radicalité et le djihadisme, notamment au Sahel et

dans la Corne de l'Afrique, ont accéléré cette tendance avec un rapprochement des fonctions des armées et des polices, et des hybridations des forces nationales, régionales et multilatérales. La plupart des armées nationales africaines sont démunies pour faire face aux nouveaux défis de la sécurité.

Le Livre blanc français de 2008, prônant le désengagement militaire en Afrique, est devenu caduc. Les accords de coopération militaire et de défense ont été ainsi relégitimés, et ont accéléré les actions de formation, les appuis logistiques en termes de renseignement, de matériel de transport, d'armements sophistiqués, de drones et autres, et ont conduit à la modernisation des armées africaines. Dans les zones maritimes touchées par la piraterie (golfe de Guinée et côtes somaliennes), on observe également des coopérations régionales avec les forces marines des pays occidentaux. Les armées *multilatérales* (cas des Casques bleus composés pour l'essentiel d'Africains) ou des puissances étrangères *nationales* (États-Unis, Grande-Bretagne, France, etc.) ou *régionales* (exemple des forces européennes) sont devenues prépondérantes dans les situations de pré-conflits, de conflits et/ou de post-conflits¹³. Les grandes puissances jouent, ainsi, avec les forces spéciales, les services secrets, et les sociétés privées de sécurité ont un rôle croissant sur le plan de la formation des hommes, par les soutiens logistiques militaires ou par l'intervention de leurs forces armées.

Les armées fragiles ou « faillies » ont été appuyées, voire remplacées de facto, par des armées étrangères (nationales, régionales ou multilatérales) dont les coûts sont dix fois plus élevés et dont on sait qu'elles ne sont pas à même d'assurer une sécurité durable. Toutefois, dans certains cas, l'intégration des militaires dans les opérations de maintien de la paix (OMP) permet d'assurer le financement des traitements des soldats. Ce cadre multilatéral a pu renforcer les armées nationales (cas notamment du Ghana ou du Kenya), mais a pour effet pervers de permettre le maintien de dictatures militaires (Gambie).

Au cours des dernières décennies, les dépenses militaires se sont fortement accrues sans pouvoir être prises en charge, exception faite des pays pétroliers, par les budgets nationaux. Plusieurs armées nationales ont affronté, avec des résultats limités, des milices ou des mouvements terroristes (armée ougandaise contre la *Lord's Resistance Army*, armée malienne formée par les États-Unis contre les mouvements touaregs et djihadistes). Les acteurs sont mal préparés face à des terrains considérés comme étant hostiles (exemple du désert ou du Sahel pour les armées de zones forestières) ; même quand elles ont été formées à coups de milliards de dollars américains par les États-Unis. Les armées ont, ainsi, souvent été mises en faillite comme au Mali en lien, dans ce cas précis, avec le délitement du pouvoir politique et une contestation interne à l'armée.

¹³ Sous standard onusien, les militaires africains sont, de manière croissante, intégrés dans des forces multilatérales. L'Afrique représentait, en 2015, 9 des 16 OMP mondiales avec 80% des effectifs onusiens, mais seulement 14% sont francophones alors que plus de la moitié de ces opérations se déroulent dans les pays francophones. Ces armées connaissent des dysfonctionnements liés aux différences de cultures et de langue, de règles et de pratiques.

Les armées nigérianes ont également démontré de nombreuses carences. Elles ont perdu la confiance des populations en pratiquant une répression très violente contre Boko Haram, ce qui n'a fait qu'accroître l'audience de cette secte devenue djihadiste, tout en témoignant dans le même temps, de connivence avec les djihadistes, parachevant de semer la confusion sur leur mission (Murray Last, 2012)¹⁴. Certaines armées nationales, face à l'ampleur de la menace, semblent, quant à elles, choisir la voie de la coopération (cf. le G5 Sahel ou la coalition *Joint Force Task* contre Boko Haram). La lente montée en puissance de la force multilatérale mixte (FMM) a réduit la puissance de frappe de Boko Haram, mais a contribué à étendre son terrain d'action.

Le Sahel est une illustration des mutations des armées africaines et du poids croissant des armées bilatérales et multilatérales étrangères dans un contexte de montée du terrorisme. La France intervient par l'opération Barkhane qui a succédé à l'opération Serval, par le commandement des opérations spéciales (COS), par l'appui au G5 Sahel, la participation à la force multilatérale MINUSMA et à la force européenne EUTM Mali. Les États-Unis font du Sahel un laboratoire de leur nouvelle stratégie d'empreinte légère (*light footprint*) et de leadership en retrait (approche innovante à faible coût (drones, forces spéciales, renseignement) (Kandel, 2014). L'Union européenne intervient principalement au niveau de la formation des militaires (EUTM Mali). La MINUSMA onusienne a déployé une des opérations de maintien de la paix parmi les plus meurtrières.

Les statistiques ci-dessous issues du *Stockholm International Peaced Research Institute* (SIPRI) et de Laville (2016), doivent être prises avec précaution.

En termes d'effectifs militaires, les Africains dominent largement. On estimait à environ 105 000 le nombre de militaires en 2015, dont 86 % provenaient d'armées des pays sahéliens et 1/3 du Tchad. Il faut y ajouter les forces de la MINUSMA de plus de 10 000 militaires composées pour environ 2/3 par des militaires africains. La force française Barkhane est évaluée à 3 000 hommes, la force européenne EUTM-Mali est de 600 hommes et les forces américaines à environ 500 hommes.

En revanche, en termes de dépenses militaires, celles des pays sahéliens s'élèvent à 1,1 milliard de dollars environ dont la moitié pour le Tchad – soit un montant 14 fois inférieur à celui des pays du Maghreb. La France dépense par an plus de 650 millions de dollars, contre 4330 millions pour l'aide bilatérale et multilatérale. Les dépenses militaires de la Communauté internationale s'élèvent à 1,56 milliard contre 4 milliards d'aide au développement. On peut estimer que les militaires africains comptent pour 85 % des effectifs, alors que les dépenses à charge des pays africains comptent pour 1/3.

¹⁴ Disposant de charges, certains militaires nigériens recherchent des rentes tout en menant des combats contre des jeunes djihadistes, y compris chrétiens, sans emplois des mégavilles qui sont à la fois les héritiers des mouvements populistes historiques et du jihad (ex 1804-1808) et sont payés 50\$ US par action terroriste.

1.2 Le rapport à la sécurité intérieure et au champ politique

La fin de la Guerre froide a également contribué à modifier la place des armées dans le jeu politique. Le contrôle de la violence interne est historiquement au cœur du rôle des armées africaines. La rupture de la fin de la Guerre froide, et plus récemment les nouvelles formes de violence liées notamment au terrorisme, concerne également le rôle des armées africaines dans le champ politique et de la sécurité intérieure.

1.2.1 Des armées au cœur du jeu politique lors des indépendances

L'histoire différenciée des indépendances explique les jeux politiques des armées, simples spectatrices (Maurice, Sénégal), ou actrices de la construction des États (majorité des États africains). Au moment des indépendances, les armées ont pu se révéler comme étant un instrument pour construire des États et des jeunes nations. Les rhétoriques nationalistes (cf. Nkrumah, Nyeréré, Nasser, Ratsiraka, Sékou Toure), marxistes ou développementalistes du « soldat modernisateur » ont été utilisées comme les creusets de la nation et des forces de modernisation de la société post-coloniale. Les armées populistes ont cherché, sous la direction de jeunes officiers, à intégrer l'armée, corps étranger dans le tissu national, et à favoriser une armée républicaine en liaison souvent avec des services civiques. Les armées populaires ont contrôlé l'appareil d'État en fondant un régime d'inspiration socialiste. Celui-ci a vite connu, à la fois des dérives autoritaires ou totalitaires et s'est révélé accapareur de rentes. Les armées de libération nationale ont conduit à la prise du pouvoir politique par des chefs de guerre qui, dans certains cas, ont pu favoriser l'émergence d'un État moderne (Ghana, Rwanda). Les partis politiques ou partis-États se sont forgés dans la lutte armée (Armée populaire de libération du Soudan –SPLA- au Soudan du Sud, Mouvement populaire de libération de l'Angola –MPLA-). De nombreuses armées se sont formées et ont acquis le pouvoir à la suite de guerres civiles¹⁵. La moitié des pays africains ont connu entre 1960 et 1990 des coups d'État militaire (Hugon, 2013), ou bien les régiments d'élite et/ou proches du pouvoir ont obtenu des privilèges ou des prébendes pour rester subordonnés au politique.

1.2.2 Des armées moins visibles dans le contexte de démocratisation post-Guerre froide

Le contexte politique africain a fortement changé avec le processus de démocratisation consécutif à la fin de la Guerre froide et de l'apartheid (conférences nationales, conditionnalités politiques des bailleurs de fonds), d'ouverture économique et de mondialisation. Toutefois, force est de constater que le terrorisme a aujourd'hui

¹⁵ L'armée du Rwanda de Kagamé résulte, ainsi, de la lutte contre le pouvoir hutu, alors que l'armée du Burundi s'est forgée, après la domination tutsie, dans les luttes très violentes de 1993-2005 qui ont fait 30 000 morts et ont conduit au pouvoir, par les armes, Nkurunziza.

relégitimé les pouvoirs forts.

Des armées ajustées

Les politiques de privatisation et d'ajustement structurel ont contribué à réduire le poids des armées, à délégitimer les armées populaires et à accroître les inégalités au sein des corps armés. Les services militaires obligatoires à but civique ont été le plus souvent supprimés pour des raisons budgétaires (ils ne concernent aujourd'hui que 10 pays et ont récemment été réintroduits au Burkina Faso). Le contexte économique a été celui de l'amenuisement des capacités financières des États. Les économies africaines sont globalement restées des économies de rente alors que la population a quintuplé depuis les indépendances. La vulnérabilité, les inégalités, les trafics, l'exclusion et le désœuvrement sont devenus des terrains fragiles réceptifs à de nouvelles idéologies plaçant la violence au cœur de leurs revendications.

L'idéologie libérale et l'ajustement, liés à l'endettement extérieur, avaient légitimé le fait que l'État ne devait pas faire, mais déléguer, d'où la réduction des dépenses militaires, l'*internationalisation* des fonctions de sécurité et de défense (Romer, l'Heninque, 2013) et l'*externalisation* auprès de sociétés privées de sécurité, de mercenaires et d'entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD), qui ont fait florès. La *privatisation* des forces armées a été rendue possible par la reconversion des anciens militaires en mercenaires et sociétés de sécurité. Ce système de sécurité ouvre des marchés très rémunérateurs notamment pour les anciens militaires (Murray Last, 2012)¹⁶. Ces sociétés de services de sécurité (SSP) et de combat (SMP) présentent un professionnalisme qui contraste souvent avec les forces nationales ou internationales (Pichon, 2007).

L'érosion des coups d'État militaires

Les élections libres et le multipartisme ont fait partie des conditionnalités des bailleurs de fonds, et nourrissent l'aspiration de la jeunesse contre les « présidents à vie », en grande majorité anciens militaires (cf. Afrobarometer). Sur les 87 coups d'État militaires africains entre 1950 et 2015, plus des 2/3 concernent la période d'avant la Guerre froide. Les armées loyalistes sont devenues en phase avec les aspirations de la société civile (cas des armées en Guinée en 2008, au Burkina Faso en octobre 2015, ou dans la majorité des pays anglophones). Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et les accords internationaux ont visé à réintégrer des milices au sein de l'armée et à réaliser un équilibre ethno régional (cf. le Burundi avec les accords d'Arusha de 2000) avec des résultats limités, exception faite de la Côte d'Ivoire ou

¹⁶ Ainsi, la société sud-africaine *Executive outcomes* a soutenu Dos Santos, a lutté contre le groupe armé Ruf et obtenu des concessions de diamant. Elle possède deux à trois compagnies d'exploitation gazière en Sierra Leone et protège les sociétés pétrolières, à côté de *Sandline International*. En 2015, des « mercenaires » (instructeurs et techniciens payés 400 \$ jour) sont mobilisés au Nigeria pour lutter contre Boko Haram.

durant un temps au Mali. La démocratie électorale et le vote des urnes se sont, dans un système patrimonialiste, adaptés à la logique du clientélisme et de l'accès aux rentes au sein d'un pouvoir personnalisé.

Enfin, dans un contexte global d'insertion dans la mondialisation, de forte montée des inégalités et de croissance économique non inclusive, les *militaires-acteurs* ont des situations qui, selon certaines informations, tendent à se différencier aux dépens de l'efficacité de l'organisation militaire.

Les liens « incestueux » entre le politique et le militaire n'ont pas disparu pour autant. Ils sont devenus moins visibles et plus complexes avec une *politisation* en coulisse (*shadow* pouvoir militaire). Les urnes et les habits civils ont symboliquement remplacé les armes et les uniformes. Les acteurs militaires ont changé de costumes dans le théâtre d'ombres que représentent souvent les élections (Courtin, Boko, 2015)¹⁷. La réduction du nombre de coups d'État et de régimes militaires, sauf en Afrique francophone, s'est accompagnée d'un maintien au pouvoir d'anciens militaires ayant effectué des coups d'État avant de revêtir l'habit civil et d'être élus par les urnes, tout en s'appuyant sur certaines factions. Par la même occasion, ils ont favorisé l'avènement d'un nouveau type de coup d'État : le coup d'État constitutionnel (Nkurunziza, Sassou Nguesso, etc.). Les « présidents à vie » assoient leur pouvoir sur leurs combats passés, grâce au soutien d'une partie de l'armée, des forces spéciales, à la dévotion des réseaux d'anciens combattants ou l'appui de milices. Les structures parallèles et les militaires agissant en coulisse (services secrets, forces spéciales, gardes prétoriques, conseillers militaires notamment français et israéliens) demeurent alors la principale armature des États. Ainsi, au Burkina Faso, le Régiment de Sécurité présidentielle (RSP), « État dans l'État », suréquipé et surentraîné, resté dans l'ombre, a été au cœur des basses besognes et du *système néo-patrimonialiste transnational* de Blaise Compaoré. Les ressources mobilisées dans les jeux d'alliances et le contrôle de trafics divers avec les acteurs régionaux pouvaient financer le jeu politique interne.

Les situations diffèrent toutefois fortement selon les régions. Selon Jean-Pierre Bat (2015), les armées loyalistes d'Afrique occidentale contrastent avec les armées identitaires, proches des présidents d'Afrique centrale.

Plus récemment, les pays sahéliens et d'Afrique centrale ont été contaminés par le chaos libyen et la rivalité entre l'État islamique et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Le djihadisme et le terrorisme au Sahel, en Afrique centrale et orientale ont, à nouveau, réintroduit la question du rôle des militaires dans le champ politique. Ils ont conduit à

¹⁷ À titre illustratif, le militaire Kérékou a abandonné le col Mao révolutionnaire en 1989 pour revêtir ensuite en 1996 la tunique évangélique ; de même l'amiral, Ratsiraka a abandonné le petit livre rouge pour un projet humaniste écologique en 1996. En 1990, trois régimes militaires ont chuté, au Mali, au Niger et au Bénin. On note toutefois des militaires au cœur des crises politiques au Togo en 2005, en Guinée, Tchad et Mauritanie en 2008, en Côte d'Ivoire en 2010, au Niger en 2011, au Mali en 2012, et au Burkina Faso en 2014-2015.

rapprocher les armées des forces de police et à relégitimer des régimes forts dirigés par d'anciens militaires (exemple d'Idriss Deby au Tchad, d'Issoufo au Niger, de Paul Kagamé au Rwanda, de Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville, d'Ould Abdel Aziz en Mauritanie, de Pierre Nkurunziza au Burundi, voire de Muhammadu Buhari au Nigeria). Les armées *étrangères*, tendant à supplanter les *armées nationales* défaillantes, ont de fait conforté les pouvoirs en place. Les frères d'armes des forces étrangères ou multilatérales soutiennent leurs camarades militaires. Les forces occidentales, chinoises ou russes, donnant la priorité à la sécurité, appuient les régimes forts militaires ou contrôlés par d'anciens militaires.

II/ LA COMPARAISON DES ARMÉES AFRICAINES. ESSAI DE TYPOLOGIE

Les transformations des armées africaines sont, à la fois le reflet des changements de contextes socio-historiques, de transformations institutionnelles, de territorialisation des conflits, et de pratiques des acteurs conduisant à des *ruptures* internationales et nationales, et à des *continuités* sociétales souvent caractérisées par la fragilité des États. La faiblesse des fonctions régaliennes, en raison de la permanence des passe-droits se substituant à l'État de droit et des économies de rente, limite les capacités de financement des armées. Depuis les années 2000, la croissance économique globale, mais réversible, fortement différenciée selon les régions et peu inclusive, a généré des fractures sociales, générationnelles et territoriales délaissant des zones vulnérables (considérées comme périphériques, exemple des zones frontalières), peu ou pas contrôlées par les forces armées.

Bien entendu, au-delà de ce contexte global, les armées africaines sont fortement différenciées d'un pays à l'autre et invitent à considérer des typicités nationales. Le curseur va des armées professionnelles aux armées virtuelles, fragiles, voire prolétariées tant sur le plan des effectifs que des financements. Cette typologie n'est évidemment pas exempte de classification normative.

2.1 Des armées différenciées dans le champ économique, social et politique

2.1.1 Les différenciations selon les financements et le lien avec les pouvoirs économiques

L'argent, nerf économique de la guerre, reste également celui de la capacité de financement des armées. Les dépenses militaires totales de l'Afrique, de 25 milliards de dollars en 2012, atteignaient 44,9 milliards en 2013 (26,2 pour l'Afrique sub-

saharienne), et devraient se situer à plus de 60 milliards d'ici à la fin de la décennie. Elles supposent des arbitrages entre les dépenses de personnel et d'équipement¹⁸. Certains pays, comme le Niger, sont contraints de consacrer 10 % de leur budget aux dépenses militaires au détriment des dépenses sociales (Michailof, 2015). En même temps, ils affrontent des groupes armés qui vivent de trafics et de prélèvements sur les populations. Ils créent une spirale entre déstructuration du tissu économique, hausse des déplacés et réfugiés, et des tensions et des possibilités de recrutement de jeunes désœuvrés.

Financement des puissances militaires africaines

Les soldes des militaires, les différences de rémunération entre la base et les chefs, les traitements différenciés des gardes présidentielles et des armées, les inégalités, quant aux armements, sont au cœur des dysfonctionnements des organisations armées et des pratiques parallèles des acteurs. Les capacités financières des États sont de moins en moins à la hauteur des nouvelles technologies militaires. Les équipements des armées ne sont pas en phase avec les nouveaux types de conflits s'appuyant sur des réseaux transfrontaliers et, par conséquent, peu territorialisés. La majorité des armées nationales se trouvent, ainsi, dans des « entre-deux » ; d'un côté vis-à-vis des armées étrangères qui disposent d'équipements modernes très onéreux, de services de renseignement puissants et qui maîtrisent les technologies convergentes (nanotechnologies, composants intelligents, technologies de l'information, sciences cognitives...) ; et de l'autre, vis-à-vis des groupes armés qui se battent avec leurs propres croyances, parfois combattent à la machette ou utilisent des moyens de communication de plus en plus sophistiqués (propagande terroriste) (Courmont, Ribrikar 2002).

Tableau 2 - Financement des puissances militaires et des armées mobilisées dans des conflits en 2016

	Militaires (M)(1000)	Dépenses (MM US\$)	% PIB	Population (Pn) en million	M /Pn %	Rang Mondial	Rang africain
Puissances militaires							
Algérie	130	10.6	6.7	40	0.32	25	2
Angola	107	3.2	3.7	28	0.37	51	6
Afrique du Sud	67	3.4	1.1	55	0.12	46	5
Égypte	438	5.3	1.6	95	0.46	10	1
Maroc	195	3.2	3.2	35	0.55	54	7
Nigeria	118	2.0	0.4	185	0.06	43	4
Total (6)	1055	30.1					

¹⁸ Plusieurs modèles coexistent. Celui de la concentration des moyens sur les gardes prétoriennes et les corps d'élite (Centrafrique, Burkina Faso avec le Régiment de sécurité présidentielle (RSP), Cameroun, Tchad, etc.), celui de soldes accaparant la quasi- totalité du budget (Sénégal, Togo, etc.), celui de la concentration des soldes et des prébendes sur les hauts gradés en surnombre (Madagascar, Mali, Nigeria etc).

	Militaires (M)(1000)	Dépenses (MM US\$)	% PIB	Population (Pn) en million	M /Pn %	Rang Mondial	Rang africain
Armées mobilisées							
Érythrée	201						
Soudan	244	2.4	3.1	39	0.62	71	8
Soudan du Sud	195	0.5	3.7	12	1.6	99	18
Éthiopie	138	0.4	0.7	102	0.13	41	3
Total (4)	768	3.3					

	Dépenses (MM US\$)	% PIB
Afrique	39.2	1.6
(Afrique Nord)	18.7	2.6

Sources: SIPRI, *Global Fire Power*.

NB: Les statistiques sont des ordres de grandeur que l'on doit utiliser avec beaucoup de réserves. Dépenses en milliards \$US. On estime qu'un rapport M/Pn de 4 en moyenne est nécessaire en cas de forts conflits. Les indicateurs sont construits à partir des effectifs, de la logistique, des budgets, de l'art de la guerre et de la stabilité socio-politique. Les pays en bas du classement sont: la Sierra Leone 131^e, la Mauritanie 130^e, la République centrafricaine 129^e et la Somalie 126^e.

Financement des armées des États fragiles ou « faillis »

Les armées nationales ou régionales « faillies » sont formées, encadrées et financées par les puissances non africaines. Les forces de l'Union africaine (UA), des organisations régionales (CEDEAO, CEEAC, EAC, SADC, etc.) et les comités *ad hoc* (G5 Sahel, *Joint Task Force*, etc.) sont dans leur quasi-totalité financés par l'Union européenne. Elles fonctionnent avec un habillage régional (État-major multilatéral) pour répondre à l'accès au financement, mais la coordination entre les armées nationales constitutives reste faible¹⁹. Les capacités de financement des armées, en équipement, technologies, soldes, retraites, expliquent les niveaux d'efficacité des organisations armées, les motivations des acteurs militaires et la possibilité pour les États d'assurer leurs fonctions régaliennes. Certains États sont dotés de ressources en hydrocarbures (Algérie, Angola, Nigeria ou Tchad), minérales (Mauritanie, Niger), et disposent d'une rente territoriale (exemple de Djibouti) ou sont financés par des puissances tierces.

L'état des contraintes budgétaires peut également être desserré par les financements

¹⁹ On constate une fatigue du financement des opérations multilatérales qui durent des décennies et des opérations régionales malgré le principe de la *pax africana*. Les États-Unis font pression pour qu'en 2020, 20% du financement des opérations de paix et de sécurité soient assurés par l'Afrique.

extérieurs, sous forme de dons ou de prêts (exemples du financement de l'armée égyptienne par l'Arabie saoudite et les États-Unis, de l'Érythrée par le Qatar, etc.). De nombreuses puissances utilisent les rivalités subsistant sur le continent africain pour se faire la guerre par procuration (exemple des États-Unis, d'Israël et de l'Éthiopie en Somalie).

Contrôle des ressources par les militaires comme source de financement

Le contrôle des richesses par les militaires est une autre source de financement et, souvent, à la fois un moyen de les rémunérer et d'assurer la paix « militaire ». Les prébendes liées aux grands conglomérats, ou le contrôle des marchés d'armement permettent au pouvoir politique de neutraliser ou d'acheter les forces armées aux dépens de l'efficacité économique (cf. les distributions de terres aux vétérans de la guerre au Zimbabwe, ou les distributions de prébendes aux anciens du FLN en Algérie). Les militaires peuvent accéder aux rentes économiques grâce au pouvoir politique (cas de l'Algérie, du Congo Brazzaville, de Madagascar sous Ratsiraka, du Rwanda, du Zimbabwe). Ils contrôlent, parfois, une part importante de l'économie par le biais des *holdings* constituées en fonds de pension ou en fondations, ou d'entreprises publiques ou privées sous contrôle de militaires. On estime, ainsi, que l'armée égyptienne contribue à hauteur de 25 à 45 % du PIB égyptien (immobilier, commerce, agriculture et élevage). Certains pays, comme le Sénégal, présentent des armées républicaines financées sur les subsides de l'État, mais souhaitent suivre le modèle égyptien, en érigeant leur armée au rang de premier entrepreneur de leur pays.

Les enjeux économiques concernent, enfin, l'insertion des militaires dans les circuits de l'économie parallèle ou criminelle. La relation de l'armée avec la société est alors fondée sur la crainte de l'uniforme de la part de populations pressurées, qui les considèrent comme étrangers au corps social. Les soldats sont, en effet, également rétribués par le contrôle de circuits commerciaux et financiers plus ou moins illégaux (cas des armées rwandaises et congolaises contrôlant le coltan au Kivu à côté des milices Maï-Maï, hutues et du M23 ; des armées marocaines au Sahara occidental, et maliennes au nord Mali)²⁰. Les armées de Guinée avant les changements récents, de la RDC, du Zimbabwe²¹, sont au cœur de l'économie de rente, du pillage ou du gaspillage des ressources naturelles. Les mafias militaires assurent les tâches logistiques, d'intendance, de transports, voire d'engagement opérationnel dans le trafic de drogue (Labrousse, 2004). On peut citer la Guinée-Bissau, plaque tournante du trafic de cocaïne, ou le cas du Mali où les trafiquants avaient établi des connivences avec de hauts gradés²². En Centrafrique, le pillage des

²⁰ On estime le chiffre d'affaires d'*Egyptian Army Inc* à 5 milliards de dollars américains, auquel il faut ajouter 1,2 milliard d'aide américaine. Belkaïd A, Lehmici H, *Égypte, La toute-puissance de l'armée*, Arte journal, 06/07/2013.

²¹ En 2015, une quarantaine de groupes armés étaient actifs en RDC dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud Kivu, de la Province orientale, du Maniema et du Katanga, et participaient au contrôle des ressources naturelles. En Centrafrique, les ex-Séléka et les anti-Balaka contrôlaient les filières de diamant et d'or. Une partie de leurs membres appartenaient aux armées centrafricaines.

²² Selon le Président Buhari, sur 5 milliards de dollars affectés à la lutte contre Boko Haram, 2 milliards se seraient

ressources du sous-sol, notamment de l'or et du diamant, est réalisé avec la connivence des armées (FACA), ou avec la complicité d'anciens généraux passés dans les rébellions de l'ex-Séléka, entraînant un trafic avec le Soudan et le Tchad, ou encore d'anti-balaka investis dans le trafic d'or avec le Cameroun. À Madagascar, les gendarmes contrôlent les trafics de zébus en utilisant les voleurs traditionnels de bœufs (*Dahala*) comme sources d'approvisionnement.

Les revenus diffèrent évidemment selon la place des acteurs militaires dans la hiérarchie. Les troupes prolétarisées, mal équipées, mal formées, peu motivées, se rapprochent sur le plan matériel des milices, et contrastent avec les hauts gradés souvent en sureffectifs, bénéficiaires de rentes ou de prébendes et liés au pouvoir politique voire ayant, parfois, des connivences avec les trafiquants ou les rebelles (cas de la Guinée-Bissau ou du Nigeria). Les officiers supérieurs bénéficient des sinécures de l'appareil d'État, des contrats d'armement, des captations de rentes, des contrôles des trafics. Au Mali, au Nigeria ou au Togo, les hauts gradés habitent de belles villas financées par les diverses prébendes, alors que les familles des hommes de troupes prolétarisées logent dans des bidonvilles. Dans plusieurs pays, les militaires clocharisés et patrimonialisant leur fonction se payent sur le dos de la population, participent aux rapines et aux activités illicites ou parallèles (coupeurs de route, contrebande). Ils dérogent à leurs fonctions de protection des civils, tout en fragilisant et réaffirmant paradoxalement la primauté de l'État.

2.1. 2 Les différenciations internes aux armées nationales selon le champ social

Les armées africaines sont largement le reflet des structurations sociales (classes sociales, castes, clans, ethnies), tout en pouvant jouer un rôle de creuset d'une conscience nationale, d'une réconciliation post conflit et d'un jeu d'équilibre entre les divers groupes ethno régionaux. Elles sont le reflet des mosaïques ethno-régionales, linguistiques, culturelles voire organisationnelles, au niveau régional, des Forces africaines en attente (FAA). Elles traduisent par leur masculinité une discrimination entre les genres qui diffère selon les systèmes de parenté. Elles sont au cœur de la mobilisation, de la formation vis-à-vis des jeunes notamment ceux qui sont socialisés dans la violence ou qui « décrochent » de l'école. Les armées africaines peuvent être ainsi différenciées selon leurs degrés de proximité avec les populations rurales et urbaines, leur rôle dans les révolutions sociales et économiques, ou leurs relations avec les mouvements étudiantins ou les protestations populaires. Elles ont également des relations avec la société qui diffèrent selon les divers corps et les grades. Au moment des indépendances, les services civiques ont fait des armées développementalistes des leviers du progrès, par exemple en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, mobilisant les jeunes contre les idéologies de Nkumah ou Sékou Toure. Lors des « Printemps arabes et africains », la proximité de l'armée tunisienne, égyptienne ou burkinabé a contrasté avec

évaporés avec, de plus, l'abandon des arsenaux d'armes (Le Monde, 21/11/2015).

la position des armées algériennes et marocaines restées fidèles au régime (Haddad, 2015).

Le rôle social de l'armée comme lieu de formation, de socialisation et d'intégration des jeunes qui décrochent ou qui sont inscrits dans un processus de violence diffère également fortement. L'armée peut être un lieu de brassage de jeunes de divers horizons, de reconversion post-conflit par la formation professionnelle et la réconciliation (exemple des DDR en Côte d'Ivoire). Les armées, État dans l'État, disposent souvent d'un dispositif de protection sociale, d'appui au planning familial, de gestion des catastrophes, d'appui logistique à l'aide humanitaire.

2.1.3 La diversité du rôle des armées dans le champ politique

La diversité des configurations des armées est enfin liée aux régimes politiques africains (Hugon, 2013 ; Riedl, 2014). Une typologie peut se construire selon trois critères : l'activisme militaire, le type de rapport au politique et la nature du pouvoir politique. Elle conduit à 4 configurations : armées stabilisatrices, armées criminelles, armées dites républicaines, et armées familières de coups d'État (Augé, Gnanguegon, 2015). Plusieurs modèles politico-militaires peuvent être proposés (Daguzan, 2012 ; Perlmutter, 1981) : les modèles d'allégeance rétribuée (Égypte), clanique ou ethno régional (Burundi avant les accords d'Arusha de 2000, Centrafrique, Libye de Kadhafi, Rwanda post 1994, Tchad), patrimoniaux des monarchies (Maroc), militaro-pétroliers (Algérie, Angola, Mauritanie), néo-patrimoniaux. Le prétorianisme oligarchique avec partage du pouvoir entre les civils et les militaires (Ghana) diffère de l'autocratie d'origine militaire (cas fréquent d'anciens officiers ayant acquis le pouvoir par les armes et plus ou moins légitimés par les urnes comme Ben Ali en Tunisie, Compaoré au Burkina Faso, Sassou Nguesso en République populaire du Congo, Idriss Déby au Tchad, Ould Abdel Aziz en Mauritanie, etc.), de l'oligarchie, où un groupe prétorien assume le pouvoir au nom d'un conseil militaire (Algérie en 1992, Ghana en 1981-1992 avec Rawlings, Égypte en 1952 sous Nasser, Libye au début du coup d'État de Kadhafi), des mafias militaires (Guinée-Bissau) ou des régimes militaires de transition ayant remis le pouvoir aux civils (Burkina Faso post Compaoré, Madagascar ²³, Mauritanie, Guinée).

Les différents corps d'armée sont diversement insérés dans le jeu politique et économique. La gendarmerie est attractive notamment par les prélèvements que certains gendarmes opèrent sur le territoire national. Les unités spéciales, les gardes prétoriennes, et les unités d'élite sont jalousées par les armées. Les pouvoirs civils, méfiant des coups d'État militaires, ont soit constitué une garde prétorienne bien rémunérée (modèle de Centrafrique, du Tchad, du Burkina Faso de Blaise Compaoré, des

²³ L'armée malgache a toujours été liée au jeu politique et aux luttes des places au sein des élites ; les officiers supérieurs ont été, selon les périodes, au centre du pouvoir (1972-1980), ou à sa périphérie avec des jeux d'alliances avec les oligarchies politiques et économiques.

brigades spéciales de protection de Pierre Nkurunziza au Burundi), soit versé des soldes élevés sans investir dans des équipements modernes (modèle sénégalais), soit créé des « armées mexicaines » (Madagascar, Mali), soit ont contribué à l'ethnisation de l'armée (cas de la Centrafrique depuis son indépendance, du Burundi avant 2000, du Rwanda, du Tchad).

2. 2 Les diverses configurations des armées africaines

2.2.1 La faiblesse des armées nationales en matière de leadership

Les autres armées africaines, du fait de la faiblesse de leurs moyens, des défauts organisationnels et de l'ampleur des défis, ont de grandes difficultés à assurer leur fonction régaliennne de sécurité, de maintien de l'intégrité du territoire et de lutte contre le terrorisme²⁴. Certaines sont ainsi en déshérence, faute de paiement des soldes ou des matériels. Elles sont mal équipées, mal armées, mal entraînées et souvent mal aimées. Elles souffrent, à la fois d'une absence de logistique, de légitimité du commandement et de motivations, et reflètent l'absence de projets collectifs. Elles ont le sentiment, comme au Mali ou en RDC, d'être abandonnées par l'arrière. Assez paradoxalement, les armées fragiles privilégient à la fois des effectifs nombreux et peu payés (exemple de la RDC), ou sont ethniciées dans leur recrutement et promotion, alors que les moyens sont accaparés par les forces au service du pouvoir (Centrafrique de Bozizé). À la limite, certaines armées sont des acteurs de la violence parmi d'autres (République centrafricaine, République démocratique du Congo), on observe ainsi une fluidité entre les forces régulières et les milices ; les hommes en uniforme, disposant d'armes et sans soldes, ponctionnent les civils. Dans d'autres cas, les coalitions politico-militaires se partagent des rentes et/ou canalisent la violence ; ainsi au Zimbabwe, l'armée et les « vétérans de la guerre » sont les principaux bénéficiaires et soutiens du régime Mugabe ; certaines décomposées sont en voie de restructuration (exemple du Mali).

2.2.2 Les armées des puissances militaires versus les armées « faillies » ou fragiles

Six États africains sont des *puissances militaires* (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Égypte, Maroc, Nigeria). Ils octroient des budgets conséquents à l'équipement et l'armement, et leurs effectifs sont relativement bien rémunérés. À eux six, ils représentaient en 2014 plus des trois quarts des dépenses militaires engagées en Afrique.

L'Égypte est une des dix premières puissances mondiales aériennes avec 1 100 avions de combat et 50 000 militaires. L'armée a repris le pouvoir politique en 2014. Certains

²⁴ La question du montant des soldes et des prestations en nature est évidemment centrale dans la pratique des corps habillés et des budgets militaires. Au Togo, le revenu disponible des professionnels varie entre 50 et 760 dollars pour un revenu médian à 130 dollars, soit 4 à 5 fois le SMIG. Cf. Darbon D, Toulabor C (ed), 2014.

depuis Méhémet Ali (1760-1849) en font le fondement de l'État, un ascenseur social et un instrument de modernisation ; d'autres l'analysent comme un acteur dominé par les États-Unis, et un État dans l'État, dominant le jeu politique et économique. Les citoyens différencient majoritairement le rôle positif de l'institution et celui plus négatif des militaires (Acchemandos, 2015).

L'armée nationale et populaire algérienne, contrôlée par l'État-major et le Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS), dissous à priori en 2015, a été longtemps un État dans l'État. Elle participe au sein d'un complexe militaro-pétrolier à la captation et à la redistribution de la rente pour acheter la paix sociale tout en laissant le champ social à l'islamisme. Ayant à charge de contrôler 6 500 kms de frontières communes avec sept États voisins, le régime applique le principe de non-intervention en dehors des frontières nationales, ce qui apparaît en contradiction avec la nature transfrontalière des conflits qui se déroulent dans la sous-région. Les guerres du Mali et de la Libye ne s'arrêtent pas aux frontières internationales, pas plus que ces dernières, eu égard à leur porosité, n'empêchent les déplacements de populations et potentiellement de terroristes.

L'armée marocaine, très bien équipée, motivée et contribuant à la formation des armées africaines, fait acte d'allégeance au Roi, assure la sécurité, se déploie au Sahara occidental et soutient la stratégie régionale du Maroc en Afrique subsaharienne. Pour un budget de l'ordre de 3,4 milliards de dollars, les forces armées royales visent à dépasser les armées algériennes en 2022.

L'armée sud-africaine (South African National Defence Force, SANDF) dispose d'avions de combat et est présente en Afrique australe notamment. Les pays de la *Southern African Custom Union* sont sous son contrôle. Cette armée connaît un déclin depuis la fin de l'apartheid en termes de budget, de nombre de militaires, et d'actions. De nombreux militaires sont devenus des mercenaires. L'armée se heurte à la baisse des financements, à une perception négative dans l'opinion du fait de son rôle de force de l'ordre, à des revers à l'extérieur (exemple de la Centrafrique, sans compter les effets du Sida).

L'armée angolaise est issue de la guerre d'indépendance contre les Portugais et de la lutte entre le MPLA, soutenu à la période de la Guerre froide par l'URSS, Cuba, et l'Unita de Savimbi. Elle est depuis très présente sous le pouvoir de Dos Santos, puis de Lourenço. L'oléocratie (Messiant) est caractérisée par une collusion entre le pouvoir militaire et pétrolier. L'Angola est une puissance militaire régionale qui protège le pétrole de Cabinda. Elle est présente en Afrique centrale et utilise sa puissance pour être membre non-permanent du Conseil de sécurité. Les militaires angolais, tchadiens, burundais, éthiopiens, kenyans, ougandais et rwandais sont fortement impliqués dans les armées régionales (UA) et multilatérales (ONU).

D'autres armées sont relativement professionnelles (le Cameroun avec le *Bataillon d'intervention régionale -BIE-* sous le commandement de l'Israélien Mayer Heres, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Tchad) (cf. *Power Index Score*, 2014). Elles interviennent par procuration, moyennant appui financier dans le cadre de coopération régionale et/ou aux côtés des armées occidentales²⁵.

Quatre armées sont, ou ont été, structurées par des guerres inter-étatiques (Soudan / Soudan du Sud, Éthiopie / Érythrée) (cf. Tableau 2). L'Érythrée, la « Corée du Nord-africaine », est un État mi-caserne, mi-prison, sous la dictature d'Isaias Afwerki, militaire formé à l'Académie militaire de Nankin. L'Éthiopie et l'Érythrée ont atteint un pic de dépenses militaires en 1999 avec un investissement correspondant respectivement à 10 % et 40 % de leur PIB. En 2014, ces pourcentages étaient respectivement tombés à 0,7 % et 20 %. Le Soudan du Sud a forgé son armée au cours de la guerre de sécession. Elle est aujourd'hui l'objet de conflits entre milices et armées, sans qu'il n'y ait par ailleurs de structuration de partis politiques, sur fond d'imbrications des milices du Darfour, du Kordofan Sud et du Nil bleu, et soutien du Soudan à certaines milices nuers contre les Dinkas.

Les autres configurations sont multiples. Au Bénin, à Madagascar, au Sénégal, les *armées loyalistes* sont subordonnées au politique ou demeurent un recours permettant d'assurer le bon développement de la démocratie. En période de paix, les milices intègrent l'armée nationale (DDR, Côte d'Ivoire, Burundi après 2000), ou constituent le socle d'une armée (Rwanda après 1994, SPLA Soudan du Sud). Le plus souvent, seules les forces de sécurité présidentielle ou prétorienne disposent de rémunération et d'équipements élevés. En Guinée, Alpha Condé a ainsi neutralisé les armées par leur éviction de la capitale, la mise à la retraite des hauts gradés tout en maintenant les budgets militaires, ainsi que le système des privilèges.

²⁵ La force régionale de 8700 hommes entre les armées du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad pour lutter contre Boko Haram, ou des liens du G5 de la bande sahélo-saharienne (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) avec l'opération Barkhane. Celle-ci renvoie à une nouvelle approche stratégique, depuis le 1er août 2014, avec la présence durable d'une force de 3000 hommes et un équipement (20 hélicoptères, 200 véhicules blindés, 10 avions de transport, 5 avions de chasse, 3 drones).

2.2.3 Les 6 types idéaux d'armées africaines

Tableau 3 - Régimes politiques, économie, contrôle de la violence et armées africaines (années 2010)

Régime politique	Institutions/Économie	Armées
Autocratie réformatrice : « Dictature éclairée », pouvoir charismatique, consensus social autour du développement économique, abandon des libertés politiques Éthiopie, Égypte, Ouganda, Maroc, Rwanda	<i>Sociétés d'accès fermé mature (North)</i> . États de droit chez les élites. Stratégie d'ouverture, industrielles interventionnisme, nationalisme, État fort, société souvent faible, sécurité extérieure et intérieure, croissance économique.	<i>Autocratie militaire, prétorienisme oligarchique</i> Autoritarisme militaire, armée réformatrice et facteur de modernisation, pouvoir politique souvent détenu par des militaires ou d'anciens militaires ou avec alternance civile/militaire.
Dictature (Érythrée) ; Quasi-dictature militaire (Zimbabwe, Swaziland, Soudan)	Absence de libertés publiques et d'États de droit, économie « nationale » de guerre, mobilisation des ressources publiques et privées pour la guerre, stagnation économique.	<i>Dictature militaire</i> Mobilisation forcée, État caserne, Armée au cœur du politique exerçant sa tutelle sur les institutions républicaines, rôle des forces prétoriennes.
Autocratie patrimonialiste : Patronage, régime semi-militaire Angola, Congo Brazza, Guinée Équatoriale, Mauritanie, Tchad	<i>Sociétés d'accès fermé basique (North)</i> . Alliance entre pouvoir et oligarques, sociétés faibles et fractionnées. Grandes inégalités, régime clientéliste, économie de rente.	<i>Complexe militaro pétrolier ; Autocratie d'origine militaire</i> Armées et militaires présents dans le champ économique, social, redistributif, rentes sécuritaires.
Régimes rentiers : - États kleptocrates (Guinée- Bissau) - Rentiers ou fortement corrompus (Cameroun, Nigeria, etc)	Institutions personnalisées et faibles, sécurité intérieure non assurée, volonté limitée (<i>willingness</i>) et capacité faible (<i>capability</i>) des États à fournir des services de base à sa population, absence de légitimité de l'État, croissance non inclusive, et fractures territoriales.	<i>Mafias militaires, Armée néo patrimoniale</i> Troupes d'élite, mafias politico-militaires pour le contrôle des trafics (drogues et autres, minerais notamment diamant), prébendes aux factions d'armées (garde prétorienne, services spéciaux ; diffusion du pouvoir militaire dans la société et <i>shadow</i> pouvoir militaire.
États fragiles post conflits : Liberia, Sierra Leone (années 1990) En conflits : Centrafrique, Côte d'Ivoire (2000-2010) Mali, RDC, Somalie, Soudan du Sud	<i>Sociétés d'accès limités fragiles ; absence de contrôle de la violence et du territoire. Mise sous tutelle institutionnelle, fractionnement territorial, repli sur communautés d'adhésion et d'appartenance (sectes, ethnies, clans) ; sécurité intérieure non assurée, non-légitimité de l'État ; absence de cohésion et de compromis socio-politiques. Économie de guerre et de trafics.</i>	<i>Armées fragiles ou sous tutelles</i> Involutions économiques, rôle des milices et des seigneurs de la guerre ; incapacité des armées à assurer le contrôle et le maillage du territoire national, voire collusions avec des mouvements rebelles et milices. Tutelle des forces armées étrangères ou multilatérales.
Démocraties plus ou moins	<i>Sociétés d'accès ouvert (North)</i> . Gouvernamentalité institutionnalisée.	<i>Régimes militaires de transition, » Armées républicaines »</i>

	Vision stratégique à long terme ; stabilité et diversité institutionnelles. Administration indépendante du pouvoir politique ; sociétés civiles fortes ; séparation des pouvoirs ; mobilisation des compétences Sécurité des biens et des personnes ; respect de la constitution ; compromis socio-politiques.	Monopole de la violence physique et symbolique légitimée ; armées creuset national subordonnées au politique. Fonction de sécurité intérieure, de défense et d'intégrité du territoire. Coups d'États dernier recours démocratique et régimes militaires transitoires.
--	---	---

Les configurations, définies ci-dessus, déterminent 6 types idéaux susceptibles de caractériser les armées africaines considérant les limites inhérentes à l'exercice de typologies (cf. tableau 3). Le curseur s'étend ainsi des *armées républicaines* - avec soumission des armées au droit et à des pouvoirs politiques légitimes, impliquant recherche de compromis socio-politiques et réinsertion des rébellions dans le champ politique (Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Maurice, Sénégal), aux armées rentières caractérisées par le clientélisme, les allégeances personnelles, l'absence d'État de droit, la volatilité des milices (Tchad, Soudan du Sud, Centrafrique, RDC). On peut ainsi faire des typologies, analyser les transitions institutionnelles entre les États naturels ou ordres d'accès limités et ordres d'accès ouverts (North, Wengrad, Wallis, 2010) : « l'ordre social est porté par une dynamique de changement d'adaptation à des contraintes ou des opportunités nouvelles et non de progrès » p 34. Les ordres sociaux sont des ensembles de catégories permettant de nommer, de décrire, de classer, d'articuler des comportements d'acteurs ou de groupes engagés dans des choix institutionnels ». Les critères sont ceux des différenciations, d'indépendance, d'institutionnalisation, versus personnalisation des organisations.

III/ RÔLE DES ARMÉES NATIONALES EN LIAISON AVEC LES ARMÉES « ÉTRANGÈRES NATIONALES, RÉGIONALES ET MULTILATÉRALES »

Les armées africaines ne peuvent être comprises sans prendre en compte le rôle des puissances extérieures ou leurs implications dans les forces régionales et multilatérales. Elles supposent également de comprendre les accès aux armes, à la fois par les circuits officiels et parallèles.

3.1 Une géopolitique du continent africain entre subordination et coopération

Après les indépendances des États africains, les anciens colonisateurs ont tenté de sauvegarder quelques éléments de leurs influences (économique, culturelle, etc.) Or,

avec la présence massive de la Chine, des États-Unis, ainsi que le nouveau positionnement de la Russie sur la sphère internationale, nous assistons à de nouveaux enjeux politiques et économiques.

En dépit des efforts entrepris en matière de paix et de sécurité sur le continent africain, la situation sécuritaire demeure fragile et des menaces très diverses pèsent sur les contraintes auxquelles les gouvernements sont déjà soumis. Les États africains multiplient les accords afin de garantir la sécurité de leurs citoyens dans leur territoire ou à l'échelle régionale. Des puissances internationales, telles que les États-Unis, la France ou encore la Grande-Bretagne, financent ainsi les armées africaines. Souvent perçue comme un partenaire économique, la Chine participe également au financement de tels programmes.

3.1.1 Une relation privilégiée avec l'Union européenne (UE) dans le renforcement des capacités

À travers le partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité, des instruments ont été mis en place pour garantir le soutien financier des États africains. La principale source de financement est la Facilité de soutien à la paix en Afrique (APF). Créé en 2003, l'instrument appuie le développement de l'architecture africaine de paix et sécurité (APSA) et a financé la Force africaine en attente (FAA) à hauteur de 250 millions d'euros (Nzaou, 2016). Depuis 2004, l'UE a participé à hauteur de 2,7 milliards d'euros en faveur de l'Afrique par le biais de l'Union africaine, et les Communautés économiques régionales / Mécanismes régionaux (CER/MR). Ces fonds couvrent, par exemple, les frais de transport des troupes, les frais de subsistance des soldats, et le développement des capacités (AMISOM en Somalie, RCA-MISCA en RCA, etc.)

L'Union européenne a également créé un instrument opérationnel : la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). L'UE a recourt à ce dernier pour des missions de gestion de crise ou de formation. Aujourd'hui, l'organisation mène des missions « non exécutives »²⁶, qui consistent à former des militaires africains (EUTM Somalie, EUTM Mali et EUTM RCA). Par exemple, face à la menace terroriste qui persiste dans le Sahel, l'EUTM Mali a vu son mandat s'étendre de deux fois depuis son lancement en 2013. Ainsi, le budget de mai 2014 à mai 2016, qui était de 27,7 millions d'euros, s'est vu rehaussé à 33,4 millions d'euros pour la période de mai 2016 à mai 2018 (Laville, 2016).

L'Union européenne, et plus particulièrement la France, sous la casquette de l'ONU, a mené une quarantaine d'interventions en Afrique depuis les années 1960. Le pays va initier des actions qui seront inscrites dans le champ d'action de l'UE : le programme

²⁶ Une mission non exécutive est une mission que mène l'UE sans exercer dans le pays concerné les fonctions régaliennes (maintien de l'ordre, contrôle des voies publiques, interception des fauteurs de trouble, protection des populations, tirs de neutralisation des « adversaires », etc.) qui, dans l'ordre international actuel, ne peuvent être autorisés que par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (sous chapitre VII).

Recamp (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), créé en 1997, vise à former des observateurs militaires, ainsi que les bataillons et les brigades. Mais progressivement, le discours de l'Élysée évolue : « La France est longtemps apparue comme le gendarme de l'Afrique - tâche que lui abandonnaient volontiers les Américains. Ces temps sont révolus... et, désormais, l'armée française ne souhaite plus intervenir en Afrique sous pavillon national ni seule. (...) L'objectif est de mutualiser, d'eupéaniser le plus possible et d'agir en liaison avec des grandes organisations régionales ou continentales » (Turke, 2016). Or, des interventions comme celle de la Côte d'Ivoire montrent la difficulté que connaît la France d'arrêter de mener une politique nationale en Afrique.

Les interventions françaises sur le continent prennent plusieurs formes : l'intervention directe des troupes ou indirecte de conseillers militaires, l'appui logistique, le renseignement et l'intervention discrète d'éminences grises. Et « souvent la France en proclamant la non-intervention a donné sa bénédiction aux putschistes » (Gourevitch, 2004).

Aujourd'hui, la coopération de la France avec les États africains poursuit une logique initiée en 2008 qui vise à rénover les accords bilatéraux existants²⁷ en vue d'avoir une paix durable dans le continent. Parmi la quarantaine d'États africains qui entretiennent une relation militaire bilatérale avec la France, 24 accueillent des coopérations militaires, et 8 sont concernés par l'accord de partenariat rénové depuis 2008 (conclu entre 2009 et 2012) (ministère de la Défense, mai 2016). Ces forces de présence ont notamment montré leur pertinence avec les éléments français au Sénégal (EFS). En effet, c'est à partir de Dakar que le premier poste de commandement interarmées de théâtre a été mis en place pour l'opération Serval (janvier 2013). Par la suite, d'autres pays de la région ont rejoint la France dans la lutte contre le terrorisme et les organisations criminelles avec l'opération Barkhane²⁸. Depuis ces événements, la menace djihadiste au Sahel mobilise de nombreux partenaires. Le 2 juillet 2017, les chefs d'État du G5-Sahel ont décidé de créer officiellement la Force conjointe. Et le 29 juillet 2017, c'était au tour de l'ONU de renouveler le mandat de la MINUSMA (résolution 2364).

L'Afrique anglophone, quant à elle, est soutenue par des États comme la Grande-Bretagne. Depuis 1970, le pays a fixé ses priorités sur la Sierra Leone, la région des Grands Lacs, le Soudan et l'Angola. Le pays a initié sa coopération militaire avec la mise en place des équipes militaires de conseil et de formation (BMATT) avec certains pays : au Ghana (années 1970), au Zimbabwe (années 1980), et en Afrique du Sud (1995) (Assemblée de l'Union européenne occidentale, 2004). Par la suite, le pays intègre le

²⁷ Les précédents accords contenaient des clauses spécifiques sur la sécurité du chef de l'État et de ses proches. Ils étaient conclus avec les pays suivants : la RCA (1960/2010), le Gabon (1960/2010), la Côte d'Ivoire (1961/2012), le Togo (1963/2009), le Cameroun (1974/2009), le Sénégal (1974/2012), Djibouti (1977/2011) et les Comores (1978/2011). (Turke 2016)

²⁸ Chaque année, les forces repositionnées forment environ 27 000 militaires africains. Depuis le début de l'année 2017, Barkhane a déjà entraîné 4 500 d'entre eux (Actu Défense, 2017).

Kenya dans sa zone d'action (équipe de soutien et unité de formation). Le pays intervient également en appui aux exercices de maintien de la paix (RECAMP, ECOMOG, etc.), pour des missions ponctuelles sur le terrain (évacuation des Casques bleus de la MINUSIL), ou encore des interventions comme celle de la Libye (opération Ellamy). Depuis 2001, deux fonds de prévention de conflits sont créés : le Fonds pour la prévention des conflits en Afrique (ACPP)²⁹ et le Fonds commun pour la prévention des conflits mondiaux (GCPP).

3.1.2 Un intérêt grandissant des États-Unis sur l'Afrique

Souvent perçu comme la chasse gardée de ses alliés européens, les États-Unis considèrent le continent africain comme une source gazière et pétrolière de substitution qui leur permettrait de réduire leur dépendance énergétique envers les pays du Golfe. Le Libéria est le premier pays de l'Afrique de l'Ouest avec lequel les États-Unis ont établi des liens privilégiés. Après la signature du premier accord du 8 juin 1943, de nombreux accords suivirent. Mais face à l'échec de son intervention en Somalie en 1993 suivi des attaques de ses ambassades au Kenya et en Tanzanie en 1998, le continent devient important aux yeux des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme international. Ces événements vont structurer la nature des rapports États-Unis / Afrique en matière de défense et sécurité.

Le pays décide donc d'appuyer les États africains dans le domaine de la formation militaire. En 2002, des exercices de poste de commandement vont permettre de former 9 000 soldats au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Sénégal et en Ouganda en 2002. Une formation sur l'assistance aux opérations d'urgence (ACOTA) sera également organisée la même année, suivie par l'initiative contre le terrorisme en Afrique orientale (EACI) depuis 2003. En 2006, le pays a lancé l'USAFRICOM, un projet qui s'est matérialisé par la présence de la flotte américaine dans le golfe de Guinée, les côtes somaliennes et une reconfiguration de la base de Djibouti. La multiplication des programmes américains, et notamment dans les exercices multinationaux, montre l'intérêt porté par les États-Unis sur la sécurité en Afrique.

3.1.3 La Russie à la reconquête de l'Afrique, après celle de la Chine

Depuis 1995, la production énergétique de la Chine ne suffit plus à satisfaire ses exigences de consommation industrielle. En 2010, le pays absorbe 25 % de la consommation mondiale de cuivre, 40 % de celle du charbon, 35 % de celle d'acier, 10 % de celle du pétrole et 90 % de celle de l'aluminium. La Chine se voit contrainte de redéfinir un système d'alliance solide pour sécuriser ses approvisionnements. De plus, la raréfaction de ses terres (urbanisation et industrialisation massive) incite cette dernière

²⁹ Ce fonds comprend les initiatives en matière de contrôle des armes de petit calibre et armes légères.

à multiplier l'achat de terres agricoles à l'étranger, et notamment sur le continent africain.

Dès lors, l'Empire du Milieu entame une stratégie de séduction en Afrique qui se traduit dans un premier temps avec l'apprentissage de la langue française. Devenu un levier pour pénétrer le marché africain, le pays va même intégrer l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La présence chinoise en Afrique ne cesse donc de grossir. Il y aurait 800 000 Chinois dans toute l'Afrique, avec à peu près 900 entreprises (Turke, 2016). Et selon le « länder matrice » de 2013, le pays se serait approprié 0,16 million d'hectares de terres arables en Afrique (Le Monde Afrique, 2015). Puisque la Chine se trouve contrainte de sécuriser ses intérêts économiques, ses approvisionnements ainsi que ses expatriés, la sécurité du continent devient donc un enjeu important.

Ensuite, le pays va apporter une aide militaire à ses partenaires économiques. Et il convient de rappeler que cette coopération militaire ne date pas d'aujourd'hui. Déjà sous Mao, la Chine soutient les révolutionnaires africains (Nasser en Algérie, le Négus en Éthiopie...) en armement et dans la formation (entraînements militaires aux insurgés en Angola). Par la suite, les États africains vont soutenir la Chine populaire à devenir membre de l'ONU en 1971 en marginalisant Taïwan. Le désengagement des États occidentaux en Afrique lors de l'effondrement de l'Union soviétique va également permettre à la Chine de se positionner dans le continent. Aujourd'hui, le pays mène des stages de formation militaire dans tous les domaines. Avec une armée de 4 millions d'hommes, le pays occupe la place de deuxième contributeur des forces de l'ONU parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, après la France. La majorité de son personnel intervient dans le continent africain. En effet, sur les 1 800 soldats mobilisés par Pékin dans les OMP, 1 500 intervenaient dans le cadre des missions africaines (Tchokonte, 2016).

Enfin, en ouvrant une base navale à Djibouti, ils ont projeté leur stratégie de se construire une marine militaire convaincante jusqu'à lors basée en Asie, d'une part, et sécuriser ses exportations qui passent par l'Océan indien et par le golfe d'Aden, d'autre part.

Comme son plus grand rival chinois, la Russie n'a jamais été une puissance coloniale en Afrique. Mais, malgré son retard dans le continent par rapport à la Chine, les relations Russie-Afrique ne sont pas dominées par la dépendance énergétique. En effet, le pays dispose déjà de ressources de premier plan, étant le premier producteur de gaz naturel et de pétrole.

Le pays s'appuie sur les puissances militaires africaines pour relancer la relation russo-africaine avec le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, l'Angola et l'Afrique du Sud. En s'alliant avec l'Afrique du Nord, Moscou cherche à sécuriser ses activités dans le détroit de Gibraltar et

la Méditerranée. Les accords incluent tant les échanges commerciaux (agrumes, farine, pêche, etc.), industriels (pétrole, fer et acier), que militaires (missiles antichars Fagot et Konet, véhicules de défense antiaériens, missiles et avions militaires). En Afrique subsaharienne, le pays place la priorité sur les énergies et les ressources minières : achèvement d'une centrale nucléaire en Égypte, de diamant et de platine en Afrique du Sud, le financement de deux projets de barrages en échange de l'extraction de diamants en Angola, et l'appui dans l'exploitation d'uranium en Namibie (Turke, 2016).

L'aide militaire des puissances internationales en Afrique maintient la dépendance politico-militaire de l'Afrique envers l'Occident. Au lendemain des indépendances, les États africains avaient besoin de l'assistance des anciennes puissances coloniales pour structurer leurs armées. Puisque la défense d'un territoire reste dans la souveraineté d'un État ou d'une région, les puissances internationales devraient donc accompagner les armées africaines à se prendre en charge. Cela pourrait se traduire par la création d'une industrie militaire de défense, et la réduction de l'influence des éléments extérieurs dans la structure de sécurité intérieure du pays. Mais pour arriver à une telle situation, il faudrait que les États africains créent les bonnes conditions en matière d'éducation, de partage équitable des richesses du pays et garantissent le paiement des salaires.

3.2 Le rôle des armées africaines dans le maintien de la paix en Afrique

Bien que le nombre de conflits sur le continent africain ait diminué par rapport à la période des indépendances, l'Afrique continue d'être sujette à des affrontements violents. De nombreux États ont connu des guerres de longue date (RDC, Sierra Leone, Soudan, Somalie, etc.). D'autres se sont retrouvés confrontés à de nouveaux conflits (Côte d'Ivoire, Nigéria, Tchad, etc.). Les nouvelles revendications d'autonomie ou identitaires, la montée du terrorisme et l'incompatibilité des tracés des frontières en Afrique sont autant de causes des conflits actuels.

3.2.1 Les opérations de maintien de la paix en Afrique

Les conflits africains ont besoin de plusieurs acteurs pour être gérés. L'Afrique est très riche en matières premières, mais le continent est très divisé et dominé par de grandes puissances. En plus du tracé des frontières incompatibles aux réalités locales, la répartition des richesses du continent se fait de manière inégalitaire.

Depuis la Guerre froide, les missions de l'ONU sont devenues plus vastes et s'étendent de la prévention des conflits à la gestion des États qui sortent d'un conflit.

Carte 1 : Opérations de maintien de la paix au 31 mai 2017



Source : Section de la paix et de la sécurité du Département de l'information de l'ONU en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'Appui aux Missions et le Département de la gestion, juin 2017

Sur les 16 missions menées par l'ONU aujourd'hui, huit se déroulent en Afrique. Selon les chiffres fournis par la section de la paix et de la sécurité du département de l'information de l'ONU au 31 mai 2017, 112 207 personnes étaient affectées aux 15 opérations composées de 84,9 % de personnel en uniforme (83,4 % de soldats, 12,9 % dans la police, 1,6 % d'observateurs militaires et 2,1 % d'officiers d'état-major), 13,9 % de civils et 1,4 % de volontaires. Ces chiffres sont déjà en baisse par rapport à ceux de 2015, à la même période.

La baisse des dotations américaines va encore accentuer ce phénomène, au détriment des principaux bénéficiaires : les populations locales. Le budget de 2016-2017 était de 7,89 milliards de dollars. Il est majoritairement financé par les États-Unis³⁰, mais reste encore faible par rapport aux besoins réels. La promesse de Donald Trump de revoir les dotations américaines à la baisse viendrait fragiliser les missions des OMP. En effet, lors des dernières négociations sur le vote du budget des OMP, un accord prévoit la baisse des dotations américaines passant de 7,87 milliards de dollars américains à 7,3 milliards. Bien que le pays n'ait pas réussi à réduire le budget de 13 %, c'est une grande

³⁰ Les contributions du pays représentaient 28 % du budget des opérations de maintien de la paix et 22 % du budget de fonctionnement selon les informations fournies par l'ONU en 2017.

réussite pour l'administration Trump qui vient contrecarrer les souhaits du Secrétaire général de l'ONU qui voulait une hausse des contributions. Cette décision poursuit la tendance de la baisse déjà observée entre 2015 et 2016. L'Union européenne a soutenu Washington dans ce vote.

3.2.2 Les instruments opérationnels de l'Union africaine dans la recherche de paix et sécurité

Dans le cadre de l'architecture de paix et de sécurité africaine, l'Union africaine a créé la Force africaine d'attente (FAA), en 2003, afin de former des contingents multidisciplinaires stationnés dans leurs pays et prêts à intervenir à tout moment en cas de nécessité. Le mandat de la FAA est très large, allant des missions d'observation et de contrôle à l'assistance humanitaire, en passant par les missions d'appui à la paix, l'intervention d'un État en vue de rétablir ou consolider la paix ou encore un déploiement préventif. Elle comprend trois composantes : militaire, police et civile. Bien qu'il soit fortement financé par l'Union européenne, l'instrument souffre du manque de moyens logistiques dû aux fonds limités de l'UA. Initialement fixée au 30 juin 2010, la force ne sera déclarée opérationnelle qu'en janvier 2016. Il convient tout de même de s'interroger sur un tel objectif, et notamment si elle relève d'une volonté politique ou d'une réelle capacité des brigades. L'outil prévoit 6 scénarios de déploiements, chacun avec son délai d'intervention (cf. tableau 4)

Tableau 4 - Scénarios de déploiement de la FAA

Scénario	Description	Délai de déploiement (depuis l'émission des mandats)
1	Mission de conseil militaire de l'UA/régionale pour une mission politique	30 jours
2	Mission d'observation de l'UA/régionale Co-déployée avec une mission de l'ONU	30 jours
3	Missions d'observation de l'UA/régionale autonome	30 jours
4	Force régionale de maintien de la paix de l'UA pour le Chapitre VI et missions de déploiement préventif (consolidation de la paix)	30 jours
5	Force de maintien de la paix de l'UA pour des missions de maintien de la paix multidimensionnelles complexes, dont celles impliquant des perturbateurs	90 jours, la composante militaire pouvant être déployée en 30 jours
6	Intervention de l'UA, par exemple dans des situations de génocide, où la communauté internationale n'agit pas promptement	14 jours, avec une puissance militaire robuste

Source : paragraphe 1.6 du Cadre stratégique pour la création d'une Force africaine en attente et du Comité d'état-major (Partie 1) ; adopté par la troisième réunion des chefs d'état-major africains de la Défense, 15-16 mai 2003, Addis-Abeba.

Face aux nombreuses années de retard de la FAA et l'intervention française au Mali, une autre initiative a vu le jour en 2013 et déclarée opérationnelle par l'UA en 2016 : la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). Alors que la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la FAA est de 14 jours³¹, le CARIC a réduit ce délai à 10 jours (Nzaou, 2016). Cet outil permettrait donc à l'UA d'être plus réactive en agissant rapidement et en limitant les dommages causés par les conflits. Parmi les objectifs fixés par le CARIC, figure l'intervention de 5 000 hommes pouvant être déployés en groupements tactiques de 1 500 personnels (GT 1 500) dans chaque Communauté économique régionale (CER) (Nzaou, 2016). Une autre particularité de l'instrument mérite d'être soulignée : il revient aux États volontaires de financer les actions du CARIC³².

3.2.3 Des intérêts multiples : la participation des armées africaines dans les OMP

La recherche d'une influence régionale

La multiplication des partenariats régionaux ou internationaux, et la contribution en moyen humain des forces africaines poursuivent une logique d'influence régionale des États. Ces derniers se regroupent pour mieux relever les défis sécuritaires, énergétiques, de développement... En Afrique de l'Est, par exemple, on ne recense pas moins de dix organisations régionales, sous-régionales ou sectorielles. On retrouve des CER avec l'EAC³³, la SADC³⁴, la COMESA³⁵, l'IGAD³⁶ et la CEN-SAD³⁷. La COI³⁸ et la CEPGL³⁹ peuvent être considérées comme des communautés économiques sous-régionales. Il en est de même pour la CIRGL⁴⁰, qui présente une approche paix et sécurité et l'Initiative du Bassin du Nil pour la gestion des eaux.

Certaines organisations définissent de nouveaux champs d'intervention, et décident donc de changer de nom. La SADCC⁴¹, initialement créée pour avancer la cause de libération politique nationale en Afrique du Sud, s'est transformée en SADC pour insister sur l'importance d'une politique sécuritaire. Il en est de même pour l'IGADD⁴², qui a abandonné ses activités liées aux famines et aux crises écologiques dans les pays de la Corne d'Afrique pour se positionner dans le développement. Aujourd'hui, l'organisation

³¹ Il s'agit d'intervention en cas de génocide, de violations des droits humains, d'assistance urgente à une force de maintien de la paix. Elle peut également agir en cas de conflits imminents.

³² À ce jour, 13 membres composent le CARIC : Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Tchad, Égypte, Niger, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda. Leurs derniers exercices remontent à mars 2017 au Rwanda.

³³ Communauté de l'Afrique de l'Est

³⁴ Communauté de développement de l'Afrique australe

³⁵ Marché commun de l'Afrique orientale et australe

³⁶ Autorité intergouvernementale pour le Développement

³⁷ Communauté des États sahélo-sahariens

³⁸ Communauté de l'océan Indien

³⁹ Communauté économique des Pays des Grands Lacs

⁴⁰ Conférence internationale pour la Reconstruction des Grands Lacs

⁴¹ Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique australe

⁴² Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement

est devenue un organe régional chargé de régler le conflit sud-soudanais (International Crisis Group, 2014).

La multiplication des organisations cache en réalité une chasse aux fonds pour soutenir les activités. Et on retrouve également cette concurrence dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le tableau ci-dessous confirme que l'intervention des CER dans les mêmes champs d'action interroge sur le rôle joué par les bailleurs de fonds dans la multiplication de ces organisations. En effet, « ils abondent les CER en fonds, encourageant les adhésions multiples des pays et les nouvelles créations de communautés régionales ; mais, en privé, ils pestent contre cet imbroglio d'acteurs régionaux qui complexifie, voire obscurcit, les négociations Nord-Sud et Sud-Sud, sans compter le coût financier qu'il leur fait porter. Les pays donateurs ont donc un rôle primordial à jouer s'il s'agissait de transformer les Afrique de l'Est actuelles en « une unique Afrique de l'Est » (Revillon, 2015).

Ainsi, rien qu'en Afrique de l'Est, il existe six organisations qui interviennent dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Tableau 5 - Une concurrence des organisations en Afrique de l'Est

La concurrence des organisations en Afrique de l'Est						
	IGAD	CEPGL	EAC	SADC	CIRGL	CEN-SAD
Paix et Sécurité	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Genre	oui	oui	oui	oui	oui	non
Infrastructures	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Environnement	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Source : Revillon J., 2015

Le renforcement des capacités internes et le paiement des salaires (effectifs)

Comme nous l'avons vu précédemment, les OMP permettent aux États d'acquérir de nouveaux matériels et de former des troupes sur le commandement, la logistique, etc. Pour des États faillis, les OMP représentent une bonne opportunité de se doter en matériel. Faire participer ses effectifs en uniforme permet également aux gouvernements de régler la question des salaires des militaires, puisque l'ONU verse une compensation financière de l'ordre de 1331 dollars américains par homme et par mois. Cela est un bon moyen pour acheter la paix militaire, et dans une certaine mesure limiter le risque de coup d'État.

Depuis quelques années, on assiste peu à peu à l'émergence d'un leadership africain dans les OMP. Les États africains fournissent de plus en plus de personnel aux OMP (cf

tableau 6). Dans le haut du tableau, on retrouve des puissances militaires (Égypte) ou des États qui ont une bureaucratie militaire stable (Éthiopie, Rwanda). D'autres comptent sur leur participation pour s'équiper et assurer le paiement des salaires (Burkina Faso). Certains d'entre eux se trouvent directement confrontés aux conflits, soit par la présence de groupes armés, soit par les terroristes présents sur leur territoire ou dans la région (Nigeria).

Par la suite, on retrouve les États qui bénéficient d'appui financier dans la sphère régionale ou qui détiennent des ressources minières et pétrolières qui sont dans le domaine de l'exploration (Tanzanie).

Viennent s'ajouter à cette catégorie, les États qui s'intègrent dans des organisations ou programmes de lutte contre le terrorisme comme le Tchad (G5 Sahel) ou encore le Cameroun. Enfin, des armées d'États faillis participent à ces OMP. Elles ne possèdent pas beaucoup de moyens (Mauritanie), mais leur contribution dans les OMP permet ainsi de remédier à cette situation.

Tableau 6 - La contribution des États africains dans les OMP en personnel au 31 mai 2017

Contributeurs africains des opérations de maintien de la paix	Nombre d'effectifs en personnel
Ethiopie	8229
Rwanda	6256
Burkina Faso	2969
Sénégal	2847
Ghana	2751
Egypte	2668
Tanzanie	2284
Nigeria	1607
Maroc	1470
Togo	1437
Tchad	1433
Niger	1189
Afrique du Sud	1182
Cameroun	1156
Benin	962
Malawi	958
Guinée	939
Mauritanie	914
Burundi	800
Congo	786

N.B : Tableau élaboré à partir des données fournies par l'ONU sur les OMP au 31 mai 2017.

3.3 Le commerce des armes au cœur des enjeux économiques et géopolitiques

Nous avons précédemment analysé les enjeux auxquels les armées africaines sont confrontées aujourd'hui. L'absence de monopole d'État sur les armes est une difficulté supplémentaire. En effet, la fin de la Guerre froide a libéré d'importants stocks d'armes accumulés par l'ancien bloc de l'Est qui ont été transférés en Afrique. Or, la faiblesse des institutions africaines ne permet pas de contrôler les flux d'armes. Cette situation conduit au développement du circuit informel. Ces armes sont ainsi recensées dans les zones les plus dévastatrices du continent, même dans certains cas, dans les pays sous embargo.

Bien que les actions diffèrent des engagements pris par les États en matière de transparence dans leur acquisition d'armes, les Nations unies ne cessent de créer des mécanismes de contrôle sur le commerce des armes : le registre des armes classiques de 1991 (transparence dans les transferts internationaux d'armes), l'Arrangement Wassenaar de 1995 (contrôle des exportations d'armes conventionnelles et matériel à double usage) ou encore le traité sur le commerce des armes de 2012 (réglementation des transferts et exportations d'armements) (Barry 2005, Simonet, 2015). Sur le terrain, l'ONU prévoit également le contrôle des armes avec la destruction des stocks collectés lors des OMP.

3.3.1 Les transferts légaux d'armes en Afrique

Selon les estimations minimales du *Small Arms Survey*, il y aurait plus de 875 millions d'armes légères et de petit calibre (ALPC) en circulation dans le monde (Badie et Vidal, 2015). Et ce chiffre ne cesse de croître. Les ALPC ont une longue durée de vie⁴³, demandent un minimum d'entretien par rapport aux autres armes et sont très faciles à produire. Il existe plus de mille sociétés capables de fabriquer des ALPC et leurs munitions. En Afrique, 95 % de la production provient des entreprises industrielles et de manière légale. La majorité des armes commencent donc leur vie dans la légalité et entrent par la suite dans le commerce national et international. Seuls quelques pays tels que le Ghana optent pour une production artisanale.

Le commerce autorisé des armes repose sur un transfert dans lequel les gouvernements réalisent des ventes qui sont soit initiées par eux, soit exécutées à leur initiative par des entreprises privées en respectant le droit international et national. Les transferts d'armes et munitions se font généralement par l'obtention de licences d'exportation pour le vendeur et de certificats d'utilisateur final pour le destinataire (Essimbe, 2014). En plus du droit international, chaque pays adopte ses propres lois en matière

43 Encore aujourd'hui, on peut citer l'utilisation des fusils britanniques Lee-Enfield produits par les talibans depuis 1915.

d'armements. Les États-Unis, par exemple, ont défini trois catégories pour leurs transferts légaux d'armement : les ventes militaires directes (entre gouvernements), les transferts d'armes gratuits ou à moindre coût (donations et prêts), et les ventes commerciales directes (négociées entre l'industriel et l'acheteur) (Barry 2008 ; Essimbe, 2014).

Les principaux exportateurs d'armes en Afrique : un marché dominé par les puissances mondiales

Selon les nouvelles données SIPRI, les dépenses militaires mondiales s'élevaient à 1 686 milliards de dollars en 2016, soit une augmentation de 0,4 % en termes réel par rapport à 2015. Ces dernières représentent 2,2 % du PIB mondial de 2016. Les tendances varient d'une région à une autre : pendant qu'on observe une croissance en Asie et Océanie (+4,6 %), en Europe (+8,5 %), en Afrique du Nord (1,5 %) et en Amérique du Nord (+1,7 %), on note une diminution en Amérique centrale et les Caraïbes (-9,1 %), au Moyen-Orient (-17 %), en Amérique du Sud (-7,5 %) et en Afrique sub-saharienne (-1,3 %) (*Sipri Fact Sheet*, 2017).

Dans le tableau 7, on retrouve les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU dans le top 10 des principaux pays exportateurs d'armes dans le monde. Jusqu'en 1990, les États-Unis et l'ex-URSS dominaient le marché avec 60 % des ventes totales d'armes (Barry, 2008). Mais depuis le début des années 1990, les États-Unis ont réussi à s'imposer comme premier exportateur mondial d'armes. Pour l'année 2016, nous pouvons voir que 11 points les séparent de la Russie. À côté des cinq membres permanents, on assiste également à la montée en puissance de la Chine, qui occupait la 5^e position en 2016. Le pays a su profiter du vide laissé par le retrait progressif des puissances européennes en Afrique. Le pays fournissait des armes gratuitement ou en accordant des prêts à long terme sans intérêt (Barry, 2008). L'amélioration qualitative de l'armement chinoise va permettre au pays d'atteindre la 3^e place du classement des États exportateurs d'armes aux pays du tiers-monde en 1990 selon un rapport SIPRI.

Tableau 7 - Les 10 principaux exportateurs d'armements conventionnels en 2016 (en millions de dollars)

	Ventes réalisées*	Part de marché
Etats-Unis	9894	32%
Russie	6432	21%
Allemagne	2813	9%
France	2226	7%
Chine	2123	7%
Royaume-Uni	1393	4%
Espagne	483	2%
Italie	802	3%
Ukraine	528	2%
Israël	1260	4%

*Note : Tableau élaboré à partir des données fournies par SIPRI Arms transfers database de 2017. * Chiffres exprimés en millions de TIV (SIPRI trend indicator-value).*

Toujours selon l'institut, entre 2012 et 2016, les plus grands exportateurs d'armes vers l'Afrique sont la Russie (35 %), la Chine (17 %), les États-Unis (9,6 %) et la France (6,9 %). Classée 4^e plus grand exportateur mondial d'armes en 2016, cette dernière bénéficie d'un passé historique important avec les États africains. Cette situation a permis à la France de réaliser des ventes directes et de développer une coopération militaire avec de nombreux pays au lendemain des indépendances des États africains.

Des dépenses militaires fragilisées par les cours du pétrole

Au niveau des importations, les dépenses militaires des États africains s'élevaient à 37,9 milliards de dollars en 2016, soit une diminution de 1,3 % entre 2015 et 2016. Cette tendance, déjà observée en 2015 (-5,3 % entre 2014 et 2015), intervient après 11 années de hausses consécutives (Mampaey et Stiernon, 2016). On peut néanmoins contraster ces chiffres selon les sous-régions puisque l'Afrique du Nord a vu ses dépenses augmenter de 1,5 % par rapport à l'année 2016 (Algérie +2,3 % par rapport à 2015) (SIPRI, 2017).

Toujours selon le SIPRI, les grands importateurs d'armes en Afrique sont soit des puissances militaires (Algérie 1^{er}, Maroc 2^e et Afrique du Sud 3^e), soit des pays marqués par des conflits (Nigeria, 6^e) ou impliqués dans des conflits (le Kenya 8^e, avec le risque terroriste en Somalie). Les données recueillies dans le tableau 8 illustrent bien cette tendance. Certains pays en conflits qui avaient augmenté leurs dépenses militaires en 2015 (Mali +66 %) et RDC +43 %) confirme la tendance en 2016. En haut du classement, on retrouve des pays qui ne sont pas des puissances militaires, mais qui sont confrontés à des risques sécuritaires. On peut citer le Tchad (+18 %), qui fait partie du groupe G5 Sahel qui combat les groupes armés islamistes, ou encore le Gabon (+16 %) qui a connu des violences au lendemain des élections électorales de 2016. Seuls le Botswana et le Sénégal échappent à cette logique. Le premier qui enregistre la plus grande augmentation de ses dépenses militaires en Afrique subsaharienne poursuit une logique de modernisation de son armée. Le Sénégal, quant à lui, augmente ses dépenses en prévention de la menace djihadiste qui touche l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 8 - Les plus grosses hausses et diminutions des dépenses militaires entre 2015-
2016

Spending figures are in US\$ million, at current prices and exchange rates. Figures for changes are calculated from spending figures in constant (2015) prices. Countries are ordered by actual % increase or decrease.

Country ^a	Military spending, 2016 (\$ m., MER)	Increase (%), 2015-16	Country ^a	Military spending, 2016 (\$ m., MER)	Decrease (%), 2015-16
Latvia	407	44	Venezuela	(9 222)	(-56)
Botswana	515	40	South Sudan	(138)	(-54)
Lithuania	636	35	Azerbaijan	1 379	-36
Philippines	3 899	20	Iraq	(6 233)	(-36)
Mali	369	18	Saudi Arabia	[63 673]	[-30]
Chad	267	18	Côte d'Ivoire	425	-27
Senegal	254	17	Kazakhstan	1 102	-26
Iran	12 685	17	Ghana	162	-23
Gabon	203	16	Zambia	300	-22
Kuwait	6 561	16	Peru	2 481	-20
Togo	82	15	Guinea	162	-19
Bulgaria	756	14	Ecuador	2 165	-13
Trinidad and Tobago	236	14	Mexico	6 020	-11
Mozambique	112	14	Angola	2 824	-10
Argentina	(5 209)	(12)	Oman	(9 103)	(-9.6)

[] = SIPRI estimate; () = uncertain estimate; MER = market exchange rates.
^a Countries with military expenditure in 2016 of less than \$100 million, or \$50 million in Africa, are excluded.

Source : SIPRI, 2017

Contrairement aux autres États rentiers du continent, l'Algérie, qui est le plus grand importateur d'armes du continent, a su faire face à la chute des cours de pétrole (*Sipri Fact Sheet*, 2017). Comme pour le sentiment d'insécurité, la rente pétrolière est donc un facteur important dans la décision des États de s'équiper en armement, puisque le commerce des armes dépend de la fluctuation des cours du pétrole. Les pays les plus touchés sont ceux qui n'ont pas diversifié leurs économies. Les États rentiers qui enregistrent les plus fortes diminutions sont le Soudan du Sud (-54 %) et le Ghana (-23 %). L'Angola, dont les revenus pétroliers représentent 70 % du budget de l'État, ne fait pas exception avec une baisse de 10 %.

Au-delà des importations d'armes, des États producteurs, exportateurs et de transit

Les transferts d'armes intracontinentaux sont peu documentés, mais des études sont menées depuis quelques années. La circulation des stocks d'armes importées en Afrique depuis la fin de la Guerre froide, et les transactions à l'intérieur du continent restent les moyens principaux des États sous embargo de se fournir en APLC. D'autant plus que se développent des manufactures d'armes et de munitions dans le continent : l'Afrique du Sud⁴⁴, premier producteur du continent, est suivie par le Nigeria et quelques autres pays tels que le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Zimbabwe, le Soudan, etc.

44 L'industrie sud-africaine en matière d'armement est capable de produire « une large variété d'équipements

En contrepartie du paiement d'une licence aux détenteurs de brevet de fabrication, les États produisent des armes et se procurent les surplus de production des entreprises (Essimbe, 2014). Ce phénomène permet au pays de réduire ses importations d'une part, mais aussi d'exporter sa production vers d'autres États en augmentant ses revenus d'autres part.

La géographie des États qui possèdent une façade maritime confère également une place importante à certains pays. Ainsi, des États qui possèdent des infrastructures portuaires et maritimes peuvent faire transiter du matériel avant de le faire parvenir aux autres pays. Ici encore, l'Afrique du Sud est bien positionnée, puisqu'en plus d'être un pays producteur, le pays joue le rôle de transit pour les pays d'Afrique australe enclavés tel que le Zimbabwe. On retrouve également le Cameroun pour la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire ou encore le Nigeria pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, Djibouti, ou encore le Kenya pour le Soudan du Sud et le Sénégal pour le Mali (GRIP, 2015).

3.3.2 Des armées différenciées selon le champ technologique

Comme nous l'avons vu précédemment, la Russie est le principal fournisseur des armées africaines en matière d'armements. Les États de l'ex-URSS se positionnent également sur ce marché. Et vu les moyens modestes des États africains, la majorité du matériel importé concerne les équipements de seconde main et/ou modernisés avant la livraison. Il s'agit principalement du matériel fourni par les pays de l'ex-URSS, les États-Unis, la France ou encore l'Espagne. La Russie, quant à elle, privilégie la vente de matériel de première main ou modernisé. Les acquisitions et modernisations des équipements des forces terrestres, aériennes et navales, se font en fonction de la situation sécuritaire du pays ou encore dans une recherche de puissance régionale ou continentale.

Vers une modernisation des équipements terrestres des armées africaines

On assiste à une course à l'armement des armées africaines. On retrouve, par exemple, une rivalité entre l'Algérie et le Maroc, où chaque État veut acquérir du matériel sophistiqué. En Afrique subsaharienne, on retrouve la logique de moderniser son armée en fonction des groupes armés présents sur son territoire ou dans la région.

militaires, y compris des ALPC et des composants pour celles-ci, des munitions pour ALPC, de l'artillerie, des missiles antichar, antiaérien et air-sol, des véhicules aériens sans pilotes (i.e. des drones), des radars et d'autres équipements électroniques, ainsi que la modernisation et des packages complets d'upgrade pour des véhicules blindés ou des hélicoptères de combat (...) ». De plus, un des produits phares de cette industrie est le véhicule blindé offrant une protection accrue contre les mines (GRIP 2015).

Tableau 9 - Balance des potentiels quant aux principaux matériels terrestres des forces armées africaines en 2016

Pays	Chars de combat	Blindés de combats et VCI	VTT/MRAP	Artillerie (Automotrice /tractée/LRM)	Classement (en nombre de chars)
Égypte	3880	292/1 410+	4116+/26	603/1538/787	1
Algérie	1200	44/ 1804	1130/2	224/233/176	2
Maroc	966	351/225	1088/0	382/ 229/48	3
Éthiopie	615+	0/20	210+/12	30+/428+/50+	4
Soudan	610	171/ 175+	442+/0	66+/188+/679+	5
Angola	435	10/ 216+	144/ 39	28/~332/115+	6
Nigeria	382	436/ 14	604+/209+	49/677/36	7
Érythrée	300	0/50+	110/0	45/19+/ 44	8
Ouganda	239	63/ 63	16/163	6/325/18+	9
Afrique du Sud	195	178+/?	534+/610	43/144/51	10
RDC	159+	90/20	144/0	18+/119/57+	11
Tunisie	84	124/0	250/54	115/0/0	12
Soudan du Sud	80+	0/0	44+/10	24/?/15+	13
Kenya	78	72/ 123	141/ 105	55/48/11	14
Tchad	~70	207+/122	101+/22	10/5/10	15
En gras : dont des engins très modernes + : le chiffre est une estimation, mais il pourrait plus probablement être supérieur à celui mentionné - : le chiffre est une estimation, mais il pourrait plus probablement être inférieur à celui mentionné ~ : environ ? : peut-être ; les matériels sont signalés comme étant en service au sein des forces concernées, avec encore moins d'informations que pour les matériels signalés					

Source : Touchard, 2017

Ce tableau donne une vue d'ensemble du potentiel des équipements terrestres de 15 États africains. On peut donc voir les domaines pour lesquels les États africains doivent poursuivre leurs efforts pour moderniser leurs équipements afin d'améliorer les forces armées. Bien que l'Égypte soit classée au premier rang par rapport au nombre de chars qu'elle possède, cette armée présente de nombreuses faiblesses. En effet, sur le tableau, on observe qu'elle est bien équipée, mais dans la réalité, le pays multiplie les achats de matériels sophistiqués avec plusieurs partenaires, et accumule un grand nombre de matériels vieillissants et/ou obsolètes. Or, ce stock de matériel exige des moyens financiers pour le maintien et/ou la rénovation. On peut également citer le Soudan (budget de 2,8 milliards de dollars) qui détient un arsenal d'armes dû aux décennies de guerre que le pays a connu. Mais lorsque l'on observe ces armes, on note que nombreuses d'entre elles sont obsolètes et/ou ne sont plus en service⁴⁵.

⁴⁵ Nous ne faisons pas référence aux vieux matériels qui peuvent être encore opérationnels. « Par exemple, en dépit de leur âge, les Eland tchadiens qui peuvent pulvériser n'importe quel pick-up ou retranchement djihadiste avec leur canon

À l'inverse de ces armées, l'Ouganda et l'Algérie mènent de réels efforts de modernisation des équipements. Alger tend à développer une industrie de défense, avec une armée qui monte en puissance, matériellement et professionnellement. L'Algérie modernise ses T-90SA avec le système de défense antimissile Shtora-1 pour contrecarrer la menace djihadiste, et pour s'aligner sur la volonté de l'État marocain à se doter de 600 missiles antichars TOW-2A. Le pays commande également des véhicules blindés SPM-2 Tigr avec des missiles antichars Kornet-E. Le pays se positionne également dans la production locale de Nimr-2 en partenariat avec les Émirats arabes unis et sort de ses usines de montage 1 200 blindés de transport de troupes Fuchs-2, pour un contrat conclu avec l'Allemagne à hauteur de 2,7 milliards d'euros. La modernisation du matériel se poursuit également avec le parc de BMP-1 aux standards Berezhok. Un premier lot de 400 véhicules blindés a déjà été livré et 306 autres devraient suivre entre 2017 et 2018.

À l'instar de son rival, le Maroc compte également améliorer son armée avec l'acquisition prochaine de kits de guidage laser KMU-572 pour les munitions LJDAM destinées aux F-16. Ces derniers seront modernisés jusqu'en 2019 pour un coût total de 16 millions de dollars. Une cinquantaine de chars M1A1 améliorés ont déjà été livrés en 2016 par la société américaine Lockheed Martin. D'autres suivront entre 2017 et 2018 pour un coût total d'environ un milliard de dollars. Le pays aurait dépensé près de 157 millions de dollars pour se procurer 600 missiles antichars TOW-2A en 2015 pouvant servir à l'assemblage de 200 chars de combat T-90SA par l'Algérie.

Lorsqu'on observe les armées relativement professionnelles (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tchad, etc.), on retrouve des similitudes. Classée 4^e, l'armée éthiopienne a réalisé des acquisitions entre 2015 et 2016 de 12 ACMAT Bastion APC. Le pays présente également une industrie militaire qui lui permet de maintenir en condition opérationnelle de ses équipements terrestres, de développer ses propres matériels et de les exporter. Le pays peut ainsi assembler, sous licence, des blindés Type 92 / WZ551, assurer l'entretien de ses chars T-72, mais également des réparations pour l'AMISOM. Le pays fabrique également des blindés légers transporteurs de troupe GAIA Thunder, des lance-missiles SA-2, sur châssis de char T-55, des fusils d'assauts sur la base de l'AKM, des copies de mitrailleuses PKM et du lance-grenades automatique chinois QLZ87, ainsi que de munitions.

D'autres puissances militaires africaines occupent également le haut du classement (Angola, Nigeria et Afrique du Sud), mais n'ont pas réalisé beaucoup d'investissements en matière d'armements. Il convient néanmoins de citer l'Afrique du Sud, qui poursuit son projet ambitieux de « soldat du futur » avec le programme *Warrior*. À l'exception du Soudan, l'Afrique du Sud était le seul pays en Afrique en 2016 à poursuivre un tel projet.

de 90 mm (Touchard). Ces petits engins inconfortables dont le blindage est susceptible d'être pénétré par des projectiles de 7,62 mm sous certains angles sont néanmoins increvables, faciles à entretenir, agiles et tactiquement très mobiles. Or, les premières versions de l'Eland ont été développées en 1963-1964 par l'Afrique du Sud, à partir de l'AML, conçue pour sa part en France entre 1959 et 1961 » (Touchard).

Les États les moins bien classés sont les armées loyalistes ou les armées des « États faillis ». Chez ces derniers, il faudrait acquérir de nouveaux équipements. Leur budget se situe en dessous de 100 millions de dollars (Bénin, Burundi, Malawi, Madagascar, etc.), à l'exception de la Côte d'Ivoire (846 millions de dollars) et du Ghana (247 milliards de \$).

Des forces aériennes de plus en plus équipées en matière en drones

Bien que les appareils de combat (chasse et/ou attaque) restent les équipements les plus utilisés par les armées africaines, on assiste à l'introduction progressive des drones comme moyens de reconnaissance ou moyen d'attaque (cf tableau 10).

Tableau 10 - Balance des potentiels quant aux principaux matériels aériens des forces armées africaines en 2016

Pays	Aviation de combat (combat/ attaque/ reconnaissance)	Hélicoptères (combats / transport)	Aviation de transport (stratégique / tactique)	Nombre total d'appareils (avions / hélicoptères)	Classement
Égypte	448 /191/16+ (1+)	115 /78	0/ 44	699/193	1
Algérie	92 /52/ 26 + (6)	33 / 91	17/ 23	210/124	2
Maroc	110 /48/ 10 +	24/~93	0/26	194/117	3
Angola	64-/ 30 +/2+ (1+)	15/ 70	8/30	134/85	4
Soudan	58+/47/ 1 + (1+)	50/ 54	1/20	127/104	5
Afrique du Sud	26 /14/8+ (4+)	11/79	0/10	58+/90	6
Nigeria	11/ 43 +/26+ (15+)	13+/23+	0/13	93/36	7
Ethiopie	39/8/0	18/23	0/12	59/41	8
Kenya	21/16/ 1 + (1+)	41/13	0/18	56/54	9
Tunisie	15/12/? (12+)	0/38	0/15	42/38	10
Zimbabwe	11/ 23 /10	6/9	1/14	49/15	11
Botswana	10/5/ 12 (7)	0/7	0 / 19	46/7	12
Zambie	10/~25/0	0/24	0/11	36/24	13
Namibie	8/ 12 /8 (3)	2/2	0/5	33/4	14
Tanzanie	11/ 17 /~4	0/3	2/6	40/3	15

N.B : (entre parenthèses) : nombre de drones

En gras : dont des engins très modernes

+ : le chiffre est une estimation, mais il pourrait plus probablement être supérieur à celui mentionné

- : le chiffre est une estimation, mais il pourrait plus probablement être inférieur à celui mentionné

~ : environ

? : peut-être ; les matériels sont signalés comme étant en service au sein des forces concernées, avec encore moins d'informations que pour les matériels signalés

Source : *Ibid*

Aujourd'hui, les armées africaines comptabilisent 54 drones, sachant que certains ne sont pas répertoriés. Nous pouvons également citer les petits drones tels que les Phantom-3 nigériens. Avec un tel appareil, le Nigeria pourrait accomplir des missions de reconnaissance et d'attaque, des missions de défense et de contre-insurrection, ainsi que des missions sécuritaires (surveillance des frontières). L'utilisation de drones permettrait de pallier la faiblesse des armées africaines que fait apparaître ce tableau : le manque de moyens offensifs et de soutien (avion de transport, reconnaissance, etc.).

Ici encore, l'Algérie réaffirme sa volonté de moderniser son armement et de disposer des capacités aériennes les plus équilibrées du continent africain. Le pays se dote notamment de moyens offensifs et de soutiens adaptés et complémentaires aux équipements terrestres, ainsi qu'aux missions de contre-insurrection et de contre-terrorisme. En plus des 44 chasseurs-bombardiers Su-30MKA déjà en service, le pays a reçu un lot d'une dizaine de Su-34 de la part de la Russie et des S300 (ces dernières sont déployées le long de la frontière avec le Maroc. Dans le domaine aérien, le pays va fabriquer des hélicoptères AgustaWesland (en partenariat avec le groupe italien Leonardo-Finmeccanica SPA).

Pour mieux contenir la menace djihadiste, le Nigeria va tardivement décider d'augmenter le budget de l'armée de l'air (en 2015). Or, les faiblesses de son armée apparaissent dès le début de la lutte contre Boko Haram. Un budget de 425 millions de dollars va donc permettre au pays d'acquérir un premier lot de trois JF-17 pour 25 millions et dix avions d'entraînement Super Mushshak pour 10,2 millions livrés entre 2016 et 2017. Pour pallier à l'obsolescence des Jaguar, retirés du parc militaire depuis 1991, Abuja utilise des F-7NI et des Alpha Jet dans les missions d'appui au sol. En raison de blocages américains⁴⁶, le pays s'est équipé de CH-3 ou CH-3A chinois pour armer les missiles AP-1 ainsi que des bombes guidées FT-5.

La recherche d'un leadership régional de la marine algérienne

Les équipements navals sont également importants dans la défense nationale des États africains. Ils permettraient à ces derniers de contrôler leur littoral ou de se protéger contre des États et groupes qui menacent les intérêts d'un pays. L'attaque d'une mission pétrolière par Boko Haram en juillet 2017 illustre ce genre de menace. Ils permettraient également de faire face aux catastrophes environnementales ou encore limiter des phénomènes tels que la piraterie maritime (Somalie) ou encore l'immigration clandestine (Libye). Or, les armées africaines sont très mal équipées dans ce domaine. Le tableau ci-dessous présente ainsi les moyens navals des États africains et sonne l'alarme sur la nécessité de ces pays de s'équiper ou de moderniser leurs forces navales.

⁴⁶ Le projet de transfert de douze A-29 Super Tucano, autorisé par Washington, a été stoppé par des membres du Congrès américain en mai 2016. Le pays aurait pu également obtenir des drones israéliens, mais, là encore, le projet a été bloqué par les États-Unis. Or, ces deux équipements sont importants dans la stratégie offensive (Touchard, 2017).

Tableau 11 - Principales zones économiques exclusives des États africains et leurs moyens navals en 2016

Pays	Zone économique exclusive	Avions de patrouille maritime	Navires (frégates, sous-marins ou navires de grande taille)	Patrouilleurs
Afrique du Sud	1.535 millions de km ²	3	6	34
Seychelles	1.336 millions de km ²	4	0	11
Maurice	1.284 millions de km ²	3	0	17
Madagascar	1.225 millions de km ²	0	0	8
Somalie	825 052 km ²	0	0	3 (Puntland)
Cap Vert	800 561 km ²	6-	0	5
Mozambique	578 986 km ²	0	0	13
Maroc	5750230 km ²	14	6	46
Namibie	564 748 km ²	0	0	7
Angola	518 433 km ²	5	0	12
Libye	351 589 km ²	0	0	7
Guinée équatoriale	303 509 km ²	0	0	9
Égypte	263 451 km ²	6	9	74
Liberia	249 734 km ²	0	0	
Tanzanie	241 888 km ²	0	0	12

Source : Ibid

Bien que l'Algérie ne dispose pas d'une Zone économique exclusive (ZEE) importante, le pays détient tout de même une marine puissante. Le pays a commandé une frégate Meko 200N, des corvettes C28A avec la Chine (trois exemplaires livrés), la Russie (deux corvettes de classe livrées en 2017), un dragueur de mines (attendu en 2017). Le pays tend à avoir une capacité de « dissuasion conventionnelle » en voulant acquérir le missile russo-indien Brahmos, qui a les fonctions de missile de croisière et missile antinavire. Enfin, l'Algérie voudrait acquérir un *sister-ship* du bâtiment amphibie porte-hélicoptères Kalaat Beni Abbes, mais la chute du cours de pétrole a retardé l'acquisition. Ce type d'infrastructure représente un enjeu majeur à la défense algérienne : mener des missions offensives le long des côtes avec les hélicoptères, servir de plateforme anti-sous-marine a minima en emportant des Super Lynx Mk130, de navire de soutien dans des opérations humanitaires, ou encore lors d'opérations de débarquement (Touchard, 2017).

En Afrique subsaharienne, les gouvernements tentent tant bien que mal de moderniser leur marine nationale. Par manque de moyens financiers, l'accent est mis dans la formation du personnel avec les accords de coopération, plutôt que dans l'acquisition de matériels. Prenons l'exemple de l'Angola qui a lancé son projet de modernisation de ses forces navales en 2014. Le pays a tout d'abord acquis sept patrouilleurs Macae auprès de la firme brésilienne Empregon, et six hélicoptères

(ex-AgustaWestland) auprès de Finmeccanica pour un montant de 122 millions de dollars. Le pays a également commandé un système de radars, un système de communication moderne, et deux navires rapides d'attaques pour une valeur de 168 millions de dollars auprès de cette société.

CONCLUSION

Les fragilités, voire la prolétarianisation de nombreuses armées nationales et régionales africaines dans les zones les plus vulnérables, notamment le Sahel, contrastent avec les armées des puissances militaires africaines. Près de 60 ans après les indépendances, la constitution « d'armées républicaines » demeure au cœur de la construction des États et du développement durable de l'Afrique. Elle implique une endogénéisation de la construction d'armées s'appuyant à la fois sur les héritages propres aux diverses sociétés et répondant aux divers défis sécuritaires, démographiques, environnementaux, économiques, auxquels sont confrontées les sociétés africaines. Elle suppose des capacités de financement hors de portée de la majorité des États.

Bien que les États africains contribuent de plus en plus aux opérations de maintien de la paix (OMP) du continent, il y a toujours le risque que les forces armées nationales soient détournées de leurs fonctions, et qu'elles s'en prennent aux populations avec violence et corruption, ou aux opposants du pouvoir. La reconstruction des armées suppose le respect de règles sous surveillance régionale ou multilatérale. Des réformes des systèmes de sécurité (RSS) sont mises en place sous l'impulsion de la communauté internationale. Il s'agit, à la fois, d'avoir une approche holistique de la sécurité tout en s'appuyant sur la volonté politique des responsables.

Ces réformes institutionnelles et organisationnelles supposent l'appropriation par les acteurs, la légitimation citoyenne, un renforcement de l'État de droit, et un recentrage des armées sur les fonctions régaliennes de la sécurité intérieure et extérieure. Il n'y a d'État au sens fort du terme que s'il y a institutionnalisation du pouvoir et légitimité de l'autorité. La constitution d'armées régionales est une réponse aux défaillances des armées nationales, mais reste un défi au regard de l'absence de cohésion et de mandats clairs et de montages institutionnels pour obtenir des financements extérieurs.

L'étude des armées africaines nous a également conduits à analyser le commerce des armes sur le continent. Ces deux dernières années ont été marquées par une baisse consécutive des dépenses militaires dans la région. Les exportations d'armes sont majoritairement réalisées par les puissances militaires internationales, et notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Au niveau des importations, l'Algérie confirme sa place de premier importateur d'armes du continent. Son rival marocain, qui se positionne au deuxième rang, tente de réduire l'écart. D'autres États rentiers ont vu leurs importations diminuer en raison de la fragilisation de leurs économies résultant de la baisse des cours de pétrole. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, les puissances militaires telles que l'Afrique du Sud occupent le haut du classement en matière d'acquisitions. On retrouve également des États en situation de conflits (Nigeria) ou impliqués dans des conflits (Kenya). C'est principalement chez ces

derniers qu'on note le développement de manufactures d'armes. Ici encore, c'est un marché dominé par les puissances militaires internationales, puisque ce sont elles qui octroient des licences de fabrication des armes.

Sur le champ technologique, l'Algérie est toujours à la recherche d'un leadership régional. C'est l'un des seuls rares pays du continent qui tend à développer une industrie de défense. D'autres puissances militaires africaines tentent également de moderniser leurs armées : le Nigeria renforce ses forces aériennes pour mieux contenir Boko Haram, et l'Afrique du Sud poursuit son projet ambitieux de soldat du futur. De gros efforts ont été entrepris par les États dans le domaine aérien avec l'acquisition d'appareils de combat et l'introduction progressive de drones dans les armées africaines. Ces outils permettraient ainsi de pallier à la faiblesse des armées africaines en termes de moyens offensifs et de soutien. Mais le manque de moyens financiers des États africains ralentit la modernisation des équipements terrestres, aériens et navals.

Face aux déficiences des armées nationales, les forces occidentales et multilatérales interviennent avec des coûts élevés, mais sans que la priorité ne soit mise sur la reconstitution des fonctions régaliennes des États, ou sur l'élaboration de projets de développement, seuls à même d'éradiquer durablement le terreau de la violence. La rhétorique internationale lie *sécurité et développement*, alors que la pratique est celle de leur disjonction par des opérations militaires dissociées des opérations de développement. Les règles internationales n'incluent pas dans l'aide les dépenses répondant aux fonctions régaliennes des forces armées. Les grandes puissances et les acteurs multilatéraux assurent la formation et donnent des appuis logistiques aux armées africaines, mais ne permettent pas une reconstitution durable des forces nationales ou régionales africaines (paiement des soldes, équipement), alors que les coûts sont dix fois moindres que les interventions étrangères – qui, elles-mêmes, pâtiennent d'un manque de légitimité (Michaïlof, 2015).

L'aide internationale peut jouer un rôle de catalyseur si elle appuie les fonctions régaliennes de l'État et s'oriente prioritairement vers les zones les plus vulnérables. Les appuis ne doivent pas être dissociés de la lutte contre l'exclusion des jeunes et la vulnérabilité qui restent des foyers potentiels de violence. Des coopérations militaires 5 (Europe du Sud) + 5 (Grand Maghreb) + 5 (États du Sahel) ont leur pertinence en raison des enjeux sécuritaires communs et des complémentarités entre les forces armées. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Abrahamsen Rita, *Conflict and Security in Africa*, James Currey, 2013, 240 p.
- Aclimandos Tewfik, « De l'armée égyptienne. Éléments d'interprétation du « Grand récit » d'un acteur clé du paysage national », *Revue Tiers Monde* n°222, avril-juin 2015, pp. 85-102.
- Augé Axel, Klaousen Patrick (dir.), *Réformer les armées africaines. En quête d'une nouvelle stratégie*, Paris, Karthala, 2010, 228 p.
- Augé Axel, Gnanguenon A. (dir.), « Les armées africaines et le pouvoir politique au Sud du Sahara », *Les champs de mars*, n° 28, oct. 2015, 91 p.
- Bach Qutin, *Soviet economic assistance to the less developed countries, A statistical Analysis*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 178 p.
- Bangoura Dominique, *Les armées africaines. 1960-1990*, Paris, La Documentation française, 1992.
- Barry Mamadou Aliou., *Le contrôle du commerce des armes en Afrique : utopie ou réalité ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, 196 p.
- Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas. (dir.), *Le maintien de l'ordre colonial. Afrique et Madagascar XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 224 p.
- Bat Jean-Pierre, « Rôle comparé des armées dans le processus politique en Afrique francophone », *Lettre de l'IRSEM* n°5, 2015.
- Birgerson Suzanne M, Kozhemiakin Alexander, Kanet Roger, « La politique russe en Afrique : désengagement ou coopération ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol 27 n° 3, 1966, pp. 145-168.
- Bouthoul Gaston, *La guerre*, Paris, PUF, 1953.
- Brachet Aline « Les impacts de l'aide au développement sur les conflits au Sahel », *Document de travail*, Ferdi n° 170, oct 2016.
- Châtaignier Jean-Marc, Magro Hervé (dir.), *États et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, 560 p.
- Chuter David, Goub F(eds), *Understanding African Armies*, EU Institute For Security studies, Report n° 27, 2006.
- Clapham Christopher (ed.), *African Guerrillas*, London, James Currey, 1998, 208 p.
- Clayton, Anthony, Killingray, David, Khaki and Blue, *Military and Police in British Colonial Africa*, Athens, Ohio: Ohio University Press, 1989, 335 p.
- Clastres Pierre, *Archéologie de la violence. La guerre dans les sociétés primitives*, Paris, l'Aube, 2013.
- Corte-Real Pinto Gabriela Anouk, *Armées sans frontières, Redéploiement économique du pouvoir militaire dans la Turquie néo-libérale*, Thèse CERI, 2009.
- Courmont Barthélémy, Ribnikar D., *Les guerres asymétriques*, IRIS/PUF, Paris, 2002, 284 p.
- Courtin Christophe, Boko François, « Les forces armées en Afrique francophone », Note n° 284, Fondation Jean Jaurès, 27 oct. 2015.
- Courtin Nicolas, « Comprendre Boko Haram. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 255, avril 2016.
- Daguzan Jean-François, « Armées et société dans le monde arabe : entre révoltes et conservatisme », *Maghreb-Machrek*, N°214, Hiver, 2012.
- Darbon Dominique, Toulabor Comi (dir.), *L'invention des classes moyennes africaines, Enjeux politiques d'une catégorie incertaine*, Paris, Karthala, 2014, 312 p.

- Debos Marielle, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, 2013.
- Debos Marielle, Glosman Joël, « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, 128/4, déc. 2012.
- Essimbe Victor, *Les armes légères et la violence politique et armée en Afrique subsaharienne*, Saint-Denis, Edilivre, 2014, 274 p.
- Fleurant Aude, Wezeman Peter D., Wezeman Siemon T., Tian Nan, « Trends in world military expenditure 2016 », *Sipri Fact Sheet*, 2017, 8 p.
- Fontrier Marc, « Des armées africaines : comment et pourquoi faire ? » *Outre-Terre*, N° 11, 2005, pp. 347-374.
- Foucault Michel, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France 1976, EHESS, Paris, Gallimard, Seuil, 19997, 304 p.
- Gourevitch Jean-Paul, *La France en Afrique – Cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, Collection Essais, 2004, 432 p.
- Granvaud Raphaël, *Que fait l'armée française en Afrique ? : héritage colonial et stratégie de domination*, Paris, Argone, 2009.
- Gros Frédéric, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006.
- Haddad Saïd (dir.), *Les armées dans les révolutions arabes. Positions et rôle*, Rennes, PUR, 2015, 144 p.
- Hentz James (dir.) *Handbook of African Security*, New York, Routledge, 2013.
- Hugon Philippe, *Afriques - Entre puissance et vulnérabilité*, Paris Armand Colin, 2016.
- Janowitz Morris, *The Military in the Politican development of New Nations. An Essay in comparative Analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.
- Joana Jean, *Les armées contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, 430 p.
- Kandel Maya, La stratégie américaine en Afrique", *Etudes de l'IRSEM*, N°36, déc.
- Labrousse Alain, *Géopolitique des drogues*, Paris, « Que sais-je ? », n°3693, PUF, 2004, 66 p.
- Laville Camille, « Les dépenses militaires et aide au développement », *Document de travail*, FERDI, n° 174, 2016.
- Lavrard-Meyer Cécile, *Didier Ratsiraka, Transition démocratique et pauvreté à Madagascar*, Paris, Karthala, 2015, 634 p.
- Le Gouriellec Sonia « Les Afriques. Gestion de crises et résolution des conflits en Afrique subsaharienne », *Revue de Défense nationale*, n° 792, 2016
- Leymarie Philippe, « Les armées africaines entre prédation et rédemption », *Le Monde diplomatique*, 3 nov. 2014.
- Mampaey Luc, Stiernon Christophe, « Dépenses militaires, production et transferts d'armes » *Rapport du grip* août 2016.
- Martin Michel L, *Le Soldat africain et la politique*, Toulouse, Presse de l'Institut d'études politiques, 1989.
- Maulny Jean-Pierre, « Les interventions militaires ont-elles encore un sens ? De l'usage de la force armée dans le monde post-Guerre froide », *IRIS*, n°99, automne 2015, pp.153-158.
- Marchal Roland, « Les frontières de la guerre à la paix », *Politix*, N°58, 2002.
- Michaïlof Serge, *Africanistan*, Paris, Fayard, 2015, 321 p.
- Murray Last, "Nigeria's Boko Haram. The Anatomy of Crisis", *E-international relations*, 30 janvier. 2012.

- N'Dimania-Mougoula Antoine Denis, « Les manifestations de la Guerre froide en Afrique centrale 1961-1989 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, I/2009, n° 233, pp. 53-65.
- North Douglass, Wallis John Joseph, Weingast Barry R., *Violences et ordres sociaux*, Paris, Gallimard (trad.), 2010, 459 p.
- Nzaou E. Paul., *La Force africaine en attente, FAA Quelle opérationnalité ?*, Paris, L'Harmattan, 17 juin 2016, 304 p.
- Paul Richards (ed.), *No Peace, no war. An Anthropology of Compares Armed Conflicts*, Ohio, Ohio University press, 2005.
- Perlmutter Amos, *Political Roles and Military Rulers*, Frank Cass, London, 1981.
- Pichon F., « Les armées privées en Afrique », *Géopolitique africaine*, N° 28, oct-déc. 2007, pp. 153-184.
- Rabenirainy Joana, « Les forces armées et les crises politiques 1972-2002 », *Politique africaine*, n° 86, 2002, pp. 86-102.
- Revillon Jérémy, « Une Afrique de l'Est ou des Afrique de l'Est ? L'intégration régionale à l'épreuve de la multiplicité », *De Boeck Supérieur, Afrique contemporaine*, 2015/1 n° 253, pp.69-86.
- Riedl Rachel Beatty, *Authoritarian Origins of Democratic Party Systems in Africa*, Cambridge, Cambridge Press, 2014.
- Romer Jean-Christophe, l'Henningue Ch. « Armées privées, armées d'État » *Etude IRSEM*, n°2, vol 12, 2013.
- Roussy Caroline, *La construction de la frontière sénégal-gambienne : territoires, territorialités, identités*, Thèse, Paris I Panthéon-Sorbonne, 2015, 631 p.
- Le Belzic Sébastien, « Le rêve vert de la Chinafrique », *Le Monde Afrique*, 15 juillet 2015.
- Shirley J « Construire l'identité et opérationnaliser la différence : une histoire ethnique de la Force de Défense du peuple ougandais », in IRSEM, *Les nouveaux visages des armées africaines*, Colloque, 5-6 oct 2016.
- Simonet Loïc, *Le traité sur le commerce des armes*, Paris, Pedone 2015, 220 p.
- Sinclair Georgina, *At the End of the Line. Colonial Policing and the Imperial Endgame, 1945-1980*, Manchester, Manchester University Press (Studies in Imperialism), 2006, 236 p.
- Stapleton Timothy J. *Warfare and Tracking in Africa 1952-1990*, Pickering and chatta, London, Routledge, 2015.
- Tchokonte Séverin, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Académie de géopolitique de Paris*, 12 avril 2016
- Touchard Laurent, « Forces armées africaines : 2016-2017 », Paris, éditions LT, 2017, 600 p.
- Türke Andras Istvas, *La géopolitique des premières missions de l'Union européenne en Afrique*, Questions contemporaines, Paris, L'Harmattan, 2013. 252 p.
- Vettovaglia Jean-Pierre, *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles, Bruylant, 2013, 1095 p.
- Wery Michel, Bernard Adam, « Armes légères destructions massives », *GRIP*, 2004
- Wierviorcka Michel, *La Violence*, Paris, Balland, 2004.

LES ARMÉES NATIONALES AFRICAINES DEPUIS LES INDÉPENDANCES. Essai de périodisation et de comparaison

PAR

PHILIPPE HUGON / DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'IRIS, PROFESSEUR ÉMÉRITE PARIS-ouest
NANTERRE LA DÉFENSE, ANCIEN PROFESSEUR À L'ÉCOLE DE GUERRE À PARIS.

ET

NAÏDA ESSIANE ANGO / DIPLÔMÉE DU MASTER 2 GÉOPOLITIQUE ET SÉCURITÉ
INTERNATIONALE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. SPÉCIALISTE SUR LES QUESTIONS
D'ARMEMENT ET DÉSARMEMENT DU CONTINENT AFRICAIN. MEMBRE DE LA COMPOSANTE CIVILE DE
LA FORCE D'ATTENTE DE L'AFRIQUE DE L'EST (EASFCOM). EXPERTE SUR LES RISQUES DE CONFLITS
LIÉS AUX DECOUVERTES DE PÉTROLE ET GAZ OFFSHORE DU CANAL DU MOZAMBIQUE.

Les auteurs remercient vivement Caroline Roussy, docteur en histoire de Paris I, pour sa lecture et sa collaboration à ce texte sur la question de la territorialisation.

LES NOTES DE L'IRIS / AVRIL 2018

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org
@InstitutIRIS

www.iris-france.org